

Ministère du Développement Social,
de la Solidarité et des Personnes Agées

Observatoire du Développement Humain
Duriable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali
(ODHD/LCPM)



Programme
des Nations Unies
Pour le Développement



Etude d'identification et d'analyse des initiatives communautaires pour l'opérationnalisation du Développement Humain Durable au Mali



Plate-forme
multifonctionnelle

REMERCIEMENTS

La réalisation de la présente étude sur l'« **Identification et analyse des initiatives communautaires pour l'opérationnalisation du développement humain durable au Mali** », n'est qu'une étape, mais très importante, dans le processus d'opérationnalisation du développement humain durable.

En réalisant la présente étude, l'ODHD vient de franchir un pas très important dans l'opérationnalisation du concept développement humain durable. Le document constitue à la fois un guide et un outil d'aide à la décision.

En plus des nombreux enseignements tirés de l'identification et de l'analyse des initiatives, l'étude qui a porté sur un échantillon de 3 régions du Mali (Koulikoro, Ségu et Sikasso), a permis de dresser un profil-type des 2 sortes d'initiative (initiative probante et initiative demandeuse) selon les 5 critères fondamentaux du PNUD en matière de développement humain durable.

Qu'il nous soit permis de remercier les structures techniques d'encadrement du monde rural (DRAMR, OHVN), les associations paysannes, les responsables et membres des initiatives enquêtées pour leur précieuse collaboration sans laquelle la réalisation d'une telle étude serait difficile. Aussi nous tenons à remercier très sincèrement le groupe de consultants (Lamissa DIAKITE et Ibrahima CISSE) qui au nom du SERNES a apporté une contribution de qualité à l'étude.

Il est lieu de remercier tout particulièrement le PNUD pour son appui constant à l'ODHD.

Enfin, nous remercions tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette étude, qui revêt un caractère démonstratif et s'inscrit dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté de masse, qui apparaît comme la négation du développement humain durable. Nous leur adressons toute l'expression de notre profonde gratitude.

Bamako, le 5 juillet 2005

L'Equipe ODHD

PREFACE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale axée sur le développement humain durable (DHD), le Gouvernement du Mali avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale a mis en place un premier Observatoire du Développement Humain Durable qui a fonctionné de 1996 à 2002.

La création en septembre 2003 d'un nouvel Observatoire par le Gouvernement avec le concours du PNUD, s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du concept du DHD et de la mise en œuvre du CSLP. Les missions fondamentales de cet Observatoire de deuxième génération, mettent un accent particulier sur le plaidoyer dans le cadre de la promotion du concept du Développement Humain Durable.

Aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté est au cœur des stratégies et politiques de développement dans tous les pays qui se sont engagés à élaborer et mettre en œuvre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ces initiatives en termes de réduction de la pauvreté n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, malgré la réalisation de taux de croissance souvent élevés. Une des raisons de ces résultats mitigés est que les dimensions humaines n'ont pas toujours été placées au cœur des stratégies et politiques de développement.

L'économisme qui privilégie la forte croissance n'assure pas en effet l'équité dans la redistribution des fruits de cette croissance, occasionnant du coup d'importantes inégalités. Ces inégalités qui perdurent ne pourront être réduites que par une démarche participative et humaniste dans laquelle les représentants de la société civile, aux niveaux central et communal soient systématiquement consultés, et de la bonne façon, c'est à dire par une communication appropriée, évitant les messages complexes ou technocratiques. Cette internalisation *humanisée* du processus DSRP suppose également que les retours émis par les populations soient approfondis et pris en compte, tout au long de la mise en œuvre de la stratégie.

Aussi, faut-il faire remarquer que les taux de croissance aussi élevés soient-ils, constituent une condition nécessaire mais pas suffisante de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi au Mali, le CSLP prévoit une croissance économique forte (6,7% par an entre 2002 et 2006) et redistributive.

En réponse à ces difficultés majeures, la présente étude a été initiée par l'ODHD pour servir de contribution subséquente. En plus de la présentation synoptique du profil-type d'une initiative communautaire probante ou demandeuse, cette étude, qui constitue un véritable outil d'aide à la décision, définit les conditions de *replicabilité* des initiatives probantes selon les cinq critères fondamentaux du PNUD (endogénéité, participation, productivité, équité et durabilité) pour d'autres communautés. Les propositions faites dans ce sens sont de nature à orienter les actions que l'ODHD entreprendra dans le cadre de l'opérationnalisation du concept du DHD à l'échelle nationale.

Après l'identification et l'analyse des expériences communautaires proches de la démarche du DHD, l'opérationnalisation du concept du DHD passera par les étapes ci-après :

- élaboration d'un guide d'opérationnalisation du DHD pour le Mali ;
- test d'opérationnalisation du DHD ;
- mise en place d'un réseau du DHD.

L'approche du DHD considérée comme la fin et les moyens de la croissance économique, fait partie des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les zones les plus pauvres, car il est de plus en plus admis que « promouvoir le développement humain durable, c'est lutter contre la pauvreté ». Cette pauvreté apparaît comme la négation du DHD car constituant un obstacle à la jouissance des droits fondamentaux, y compris politiques et civils, et réduisant à leur plus simple expression les capacités des êtres humains et le choix des individus.

Bamako, le 5 juillet 2005

Tiéoulé W. KONE, Coordonnateur ODHD

Sommaire

Introduction.....	1
I. Contexte et justification de l'étude	3
II. Concept, démarches et principes du Développement Humain Durable	8
2.1. Concept du Développement Humain Durable	8
2.2. La démarche du DHD	13
2.3. Les principes du Développement Humain Durable (DHD) :	14
III. Objectifs de l'étude et méthodologie adoptée	18
3.1. Objectifs de l'étude.....	18
3.2. Démarche méthodologique	18
3.2.1. Les rencontres et la revue documentaire.....	18
3.2.2. Formation des consultants	18
3.2.3. Sélection des zones d'enquête (Régions, Cercles, Communes).....	19
3.2.4. Identification des initiatives communautaires	20
3.2.5. Elaboration et administration du questionnaire	22
3.2.6. Saisie, traitement et analyse des données.....	23
3.2.7. Rédaction du rapport de l'étude.....	23
3.3. Contraintes et limites de l'étude.....	23
IV. Résultats de l'étude	25
4.1. Endogénéité	25
4.1.1. Idée de départ	26
4.1.2. Modes et modalités d'adhésion.....	27
4.1.3. Besoins et difficultés qui ont conduit à l'initiative.....	30
4.1.4. Objectifs visés par l'initiative au départ	30
4.1.5 : Types d'organisations	32
4.2. Participation.....	33
4.2.1. Processus de démarrage	33
4.2.2. Principaux organes et responsables de l'organisation.....	33
4.2.3. Alphabétisation/formation	34
4.2.4. Niveau de la rémunération financière	35
4.2.5. Sanctions	36
4.2.6. Contrôle de gestion	37

4.2.7. Formes d'organisation du travail des initiatives	37
4.2.7.1. Initiatives probantes :.....	37
4.2.7.2. Initiatives demandeuses	38
4.2.8. Renforcement de capacités	39
4.3. Productivité.....	40
4.3.1. Evolution des revenus et de leurs utilisations.....	40
4.3.2. Impact sur la pauvreté.....	44
4.4. Equité.....	47
4.4.1. Répartition des tâches	47
4.4.2. Accès aux postes de responsabilité	49
4.4.3. Répartition équitable du profit.....	49
4.4.4. Contributions financières	49
4.5. Durabilité	50
4.5.1. Aspects économiques et environnementaux	50
4.5.2. Aspects institutionnel et organisationnel	54
4.5.3. Aspects socio culturels	55
4.6. Contraintes et limites des initiatives.....	56
4.6.1. Les initiatives demandeuses	56
4.6.2. Les initiatives probantes.....	57
4.7. Conclusions	63
V. Recommandations et propositions d'opérationnalisation	64
5.1. Recommandations :	64
5.1.1. Le renforcement des capacités des membres des initiatives	64
5.1.2. L'instauration et le respect de critères sélectifs d'adhésion aux initiatives	65
5.1.3. L'instauration de critères explicites de répartition des tâches et pour l'occupation de certains postes de responsabilité	65
5.1.4. La traduction en langue nationale et la diffusion des textes les régissant	66
5.1.5. Faciliter l'accès aux intrants, équipements et autres facteurs de production	66
5.2. Propositions d'opérationnalisation.....	66
VI. Annexes	70
Annexe 1 : Tableau de synthèse des initiatives selon les critères du DHD ..	70

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	79
Annexe 3 : Critères Socio-économiques de classification de pauvreté	81
Annexe 4: Types d'initiatives	81
Annexe 5 : Modes d'acquisition des compétences techniques (formation interne, appui extérieur)	82
Annexe 6 : Partenaires des initiatives et types de relations	83
Annexe 7 : Composition du patrimoine des différentes organisations	84
Annexe 8 : Evolution de la production de l'initiative : Coopérative de planteurs maraîchers	85
Annexe 9. Evolution de la production de l'initiative Benkadi de Sogola	86
Annexe 10 : Evolution de la production de l'initiative Jèkabaara Kati.....	86
Annexe 12 : Evolution de la production de l'initiative : Organisation Jèkabaara de Kati.....	87
Annexe 13 : Evolution de la production de l'initiative : Benkadi de Sogola ..	87
Annexe 14 : Equipement.....	87
Annexe 15 : Cheptel	87
VII. Bibliographie :	88

Liste des Sigles et Acronymes

AED	: Association pour l'Entraide et le Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AMAPROS	: Association Malienne pour la Protection du Sahel
AOPP	: Association des Organisations Professionnelles Paysannes
APCAM	: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
AV	: Association Villageoise
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CCA-ONG	: Comité de Coordination des Actions des Organisations Non Gouvernementales
CMDT	: Compagnie Malienne de Développement des Textiles
DHD	: Développement Humain Durable
DNCC	: Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNAMR	: Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNPD	: Direction Nationale de la Planification du Développement
DRAMR	: Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
FASR	: Facilités d'Ajustement structurel Renforcé
FRPC	: Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
ODHD	: Observatoire du Développement Humain Durable
ODHD/LCPM	: Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte Contre la Pauvreté au Mali
OHVN	: Office de la Haute Vallée du Niger
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORS	: Office Riz Ségou
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PME	: Petite et Moyenne Entreprises

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SERNES	: Service d'Experts pour les Ressources Naturelles et l'Environnement au Sahel
SFD	: Système Financier Décentralisé
SLACAER	: Service Local de l'Appui Conseil, de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
SNLP	: Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
SRG	: Structure Rurale de Gestion
TDR	: Termes De Référence
US-AID	: Agence Américaine pour l'Aide au Développement

Liste des tableaux

Tableau 1	: Zones d'enquête.....	20
Tableau 2	: Echantillon enquêté	22
Tableau 3	: Type d'initiative selon l'idée de départ	26
Tableau 4	: Mode d'adhésion	28
Tableau 5	: Modalité d'adhésion aux différentes organisations	28
Tableau 6	: Niveau des droits d'adhésion aux initiatives	29
Tableau 7	: Objectifs par initiative	31
Tableau 8	: Identification des types d'organisation	32
Tableau 9	: Nombre de réunions par organe constitutif	33
Tableau 10	: Fréquence d'application des sanctions au niveau des initiatives.....	36
Tableau 11	: Union des Groupements féminins de Zantiébougou	40
Tableau 12	: Plateforme multifonctionnelle de Moutougoula	41
Tableau 13	: Association AED de Doumba	42
Tableau 14	: Bagan Yirowaton de Kasséla	44
Tableau 15	: Classification de la population des initiatives probantes au démarrage des activités et en 2004	46
Tableau 16	: Evolution des classes de population des initiatives probantes entre le démarrage des activités et 2004	46
Tableau 17	: Critères de répartition des tâches	48
Tableau 18	: Patrimoine des initiatives probantes	50
Tableau 19	: Financement des organisations	52
Tableau 20	: Etat d'entretien des infrastructures et des investissements réalisés par les initiatives	53
Tableau 21	: Tableau synoptique des initiatives probantes	60
Tableau 22	: Tableau synoptique des initiatives demandeuses	70

Résumé exécutif

L'étude sur « **l'identification et l'analyse des initiatives communautaires pour l'opérationnalisation du Développement Humain Durable au Mali** » a pour but de capitaliser des expériences à travers des échanges et des réseaux DHD.

Le repérage des initiatives a été fait sur la base des 5 grands principes du DHD : (endogénéité, participation, productivité, équité et durabilité) et à partir d'indicateurs de pauvreté disponibles par principe.

En plus du contexte, la justification, le concept, les démarches et principes du DHD, l'étude comprend trois parties essentielles :

- la méthodologie adoptée, comprenant les rencontres préliminaires avec les structures et organismes d'encadrement et la revue documentaire qui ont permis une identification préalable des initiatives à étudier, la formation des Consultants par un expert international à l'approche du DHD, la sélection des zones d'enquête (régions, cercles, communes et initiatives communautaires), l'élaboration et l'administration du questionnaire, la saisie, le traitement et l'analyse des données, la rédaction du rapport, enfin les limites et contraintes à l'étude, notamment d'ordre méthodologique ;
- les résultats de l'étude, qui analysent les initiatives de l'échantillon, selon les principes du DHD et procèdent à une comparaison systématique entre les deux types d'initiatives - probantes et demandeuses – sur la base des principes du DHD énumérés plus haut et à partir d'indicateurs spécifiques pour chacun d'eux ;
- Les conclusions, recommandations et propositions d'opérationnalisation, qui d'une part, pour chacun des critères du DHD, tirent les leçons des initiatives probantes qui peuvent être répliquées pour les initiatives demandeuses et proposent des mesures d'accompagnement afférentes, d'autre part proposent une démarche d'opérationnalisation du DHD au Mali, impliquant les acteurs directs des initiatives, des opérateurs relais et les cadres de l'ODHD.

Introduction

Le Mali a adopté en 2002 un Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui intègre les différentes stratégies sectorielles prenant toutes en compte la composante lutte contre la pauvreté.

Ce cadre a pour objectif prioritaire de réduire la pauvreté avec une diminution d'un tiers de l'incidence de la pauvreté actuelle d'ici 2006. Cet objectif général s'appuie sur une stratégie globale et cohérente dont les dimensions essentielles sont :

- des politiques de développement économique et humain davantage orientées vers les pauvres,
- une croissance forte et durable créatrice de richesse mieux repartie au profit des attentes des pauvres en termes de satisfaction des besoins d'emploi, de revenu et d'accès aux services sociaux de base,
- la consolidation d'une gouvernance démocratique, soucieuse de la participation des populations et de la société civile à tous les niveaux, et orientée vers le renforcement de l'état de droit et de la qualité des services rendus par les pouvoirs publics,
- la promotion de programmes d'action spécifiques visant l'amélioration volontaire des occasions d'emploi et/ou de revenu des plus pauvres, ou leur protection face aux risques sociaux.

Le cadrage macro-économique représente l'axe stratégique préalable à toute stratégie de réduction de la pauvreté au Mali car il est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des trois grands axes stratégiques prioritaires identifiés comme moteurs d'une croissance « ciblée sur les pauvres ». Ces trois grands axes prioritaires d'intervention qui seront favorisés dans le contexte du CSLP portent sur les domaines : du développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation (Axe 1), du développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base (Axe 2) et du développement des infrastructures de base et des secteurs productifs (Axe 3).

Dans le cadre de l'opérationnalisation du concept du DHD et de la mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement du Mali a mis en place en septembre 2003 un nouvel Observatoire du Développement Humain Durables et de Lutte Contre la Pauvreté au Mali (ODHD/LCPM) avec le concours du PNUD.

Les missions assignées à cet Observatoire mettent l'accent sur le plaidoyer dans le cadre de la promotion et l'opérationnalisation du Développement Humain Durables.

Cependant une des préoccupations actuelles des autorités maliennes et du Système des Nations Unies est d'opérationnaliser la démarche du Développement Humain Durables en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté et ce, par une implication active des communes et des communautés de base en milieu rural.

La présente étude se situe dans le cadre de l'opérationnalisation de cette démarche, à travers l'identification et l'analyse d'initiatives communautaires en rapport avec la lutte contre la pauvreté. Elle se propose de faire l'état des lieux des initiatives développées dans le cadre de la réduction de la pauvreté tout en mettant l'accent sur les initiatives probantes et sur les initiatives demandeuses.

Le présent rapport est structuré en 6 chapitres comme suit :

- le chapitre 1 : « Contexte et justification de l'étude » situe le contexte et donne des éléments de justification de l'étude,
- le chapitre 2 : « Concept, démarches et principes du Développement Humain Durables » définit le concept et les grands principes du DHD,
- le chapitre 3 : présente les objectifs et la démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de l'étude,
- le chapitre 4 : présente les résultats de l'étude selon les principes du DHD,
- le chapitre 5 : traite des conclusions avec les tableaux synoptiques de caractérisation des initiatives en rapport avec le DHD.
- le chapitre 6 : présente les recommandations de l'étude.

I. Contexte et justification de l'étude

Le chapitre ci-dessous décrit le contexte et présente les éléments de justification de l'étude d'identification et d'analyse des initiatives communautaires pour l'opérationnalisation du DHD au Mali.

La thématique de la réduction de la pauvreté semble prendre corps à partir de plusieurs rapports, à savoir :

- les rapports du PNUD sur le Développement Humain dans le monde vers les années 1980 et 1990,
- les rapports de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde à la fin de l'année 1980 et au début de l'année 1990,
- les Rapports Nationaux sur le Développement Humain Durable du Mali, éditions 1997, 1999, 2000 et 2003.

Au Mali, c'est à partir de 1995, que la lutte contre la pauvreté a été retenue comme la priorité de la politique de développement lors d'un atelier tenu en juin 1995 à Ségou.

Depuis, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Mali a élaboré une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLP) en huit axes, puis un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Les huit axes stratégiques de la SNLP sont :

- améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- promouvoir des activités génératrices de revenu et l'auto emploi en faveur des pauvres ;
- améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres ;
- améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ;
- promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement ;

- améliorer les conditions d'habitat des pauvres ;
- assurer une coordination efficace de la stratégie.

Ce sont les Facilités d'Ajustement Structurel Renforcées (FASR) liées à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) d'allègement de la dette qui ont été transformées en Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

C'est en 2002 que le Mali a adopté un Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. Ce cadre intègre les différentes stratégies sectorielles qui prennent toutes en compte la composante lutte contre la pauvreté. Une bonne partie des actions de lutte contre la pauvreté a porté sur les aides d'urgence sous forme de subventions dont il n'est pas toujours aisé de vérifier qu'elles profitent bien aux pauvres.

Le CSLP a pour objectif prioritaire de réduire l'incidence de la pauvreté de 63.8% en 2001 à 47,5 % en 2006, soit environ une diminution d'un tiers.

Cet objectif général s'appuie sur une stratégie globale et cohérente qui ne peut se concevoir sans un cadre macro-économique favorable et stimulateur de croissance qui représente une condition préalable essentielle, mais non suffisante, pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé. De plus, des stratégies spécifiques ciblées sur la réduction de la pauvreté devront être mises en œuvre afin de garantir la prise de participation de tous, et plus particulièrement des couches défavorisées de la population malienne, au processus de croissance et à la jouissance des fruits de cette croissance. C'est dans cette optique que le cadrage macro-économique représente l'axe stratégique préalable à toute stratégie de réduction de la pauvreté au Mali car il est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des trois grands axes stratégiques prioritaires identifiés comme moteurs d'une croissance ciblée sur les pauvres. Ces trois grands axes prioritaires d'intervention qui seront favorisés dans le contexte du CSLP portent sur les domaines du développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation (Axe 1), du développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base (Axe 2) et du développement des infrastructures de base et des secteurs productifs (Axe 3).

Une vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, donc les pauvres, souhaite : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ».

Une telle vision volontariste, invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris lors des différents sommets mondiaux pour l'année 2015. A court et moyen termes, la stratégie du CSLP est construite autour de trois axes prioritaires, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le triple souci d'efficacité, d'équité, de viabilité institutionnelle et financière anime toute la démarche du CSLP.

Les principaux axes du CSLP sont :

- **Axe préalable : Objectifs macro-économiques**

Les objectifs macro-économiques du CSLP sont les suivants : un taux de croissance de 6,7% par an sur la période 2002-2006 avec un taux d'investissement de 22,6%, un taux d'inflation inférieur à 3%, un déficit courant de la balance des paiements inférieur à 9% du PIB à l'horizon 2006. En matière de finances publiques, l'objectif est de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires. Le CSLP a aussi pour objectif prioritaire de réduire l'incidence de la pauvreté de 63,8% à 47,5 % en 2006.

- **Premier Axe : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation**

Le premier axe stratégique vise un renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale. Si la

réforme majeure de la période est liée au processus de décentralisation, le thème comporte plusieurs aspects aussi fondamentaux les uns que les autres : le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration du système et de l'organisation judiciaire, le renforcement et la modernisation des services de l'Etat et la réforme de la fonction publique, le renforcement des capacités de la société civile, la lutte contre la corruption.

- **Deuxième Axe : Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base**

Le deuxième axe stratégique met l'accent sur une meilleure prestation des principaux services sociaux de base, particulièrement sur la santé primaire et sur une approche multisectorielle contre le paludisme, la tuberculose, la trypanosomiase et les principales maladies évitables dont le VIH/SIDA, ainsi que sur l'éducation et l'alphabétisation avec un objectif de meilleure adéquation de la formation et de l'emploi. La lutte contre la mauvaise santé des populations implique des actions dans de nombreux domaines complémentaires : nutrition, fécondité, réduction des risques personnels, accès à l'eau, accès au crédit, salubrité de l'habitat et de l'environnement, accès à la protection sociale.

- **Troisième Axe : Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs**

Le troisième axe stratégique vise à améliorer l'environnement productif pour une meilleure productivité des facteurs permettant de tirer la croissance économique. Trois domaines prioritaires d'actions sont favorisés :

- *un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptées ;*
- *une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;*
- *une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières probantes.*

Pour chacun des axes, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbains et ruraux et entre sexes. En particulier, les orientations adoptées dans le cadre de la SNLP se retrouvent au niveau de chacun des thèmes ci-dessus : amélioration de l'environnement politique et juridique des pauvres et meilleure participation de ceux-ci aux décisions ; amélioration de l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable, à l'habitat, à l'éducation de base et à la formation ; promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre ; amélioration de l'accès des pauvres au micro crédit et aux autres facteurs de production ; promotion des filières dans lesquelles sont concentrés les pauvres, les actions en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des activités génératrices de revenus (AGR).

II. Concept, démarches et principes du Développement Humain Durable

2.1. Concept du Développement Humain Durable

La véritable richesse d'une Nation est constituée par ses habitants et l'objet du développement est de lutter contre la pauvreté en assurant aux populations les conditions d'une vie longue, saine et créative. Cette vérité évidente est très souvent ignorée au profit de l'accumulation de biens matériels ou financiers. En effet, dans l'immédiat après-guerre, la croissance économique était perçue comme une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté. Les analyses et les politiques économiques poursuivies, inspirées en partie par les méthodes qui avaient réussi pour la reconstruction de l'Europe, insistaient sur la mise en place des infrastructures matérielles et des industries, de préférence lourdes, considérées comme un préalable nécessaire au développement économique. En somme, on peut affirmer que les théoriciens et praticiens du développement s'intéressaient d'abord à la croissance et seulement ensuite à la distribution des revenus et à la lutte contre la pauvreté.

Malheureusement, les expériences des années 1960 et 1970 ont montré qu'une croissance économique rapide ne réduisait pas nécessairement le chômage, les inégalités et la pauvreté, et qu'elle risquait de les aggraver. Selon Robert McNamara cité par H.W ARNDT, la hausse du revenu national, même à un taux élevé, n'a quasiment pas profité aux pauvres des pays sous-développés. De fait, la croissance rapide s'est accompagnée d'une répartition encore plus injuste du revenu dans de nombreux pays en développement. De plus, selon Marc M. Lindenberg, une croissance forte peut compromettre la durabilité de l'environnement au détriment du bien être des générations futures. Sur la base de ce constat, les priorités se sont portées sur l'agriculture, l'éducation et la santé, dans le but de favoriser un développement plus équitable. Cette remise en cause a culminé, dans la deuxième

moitié de la décennie 1970, sur l'approche dite des « Besoins essentiels », qui conférait aux pouvoirs publics la responsabilité première de satisfaire les nécessités vitales de leurs populations.

Cette nouvelle approche a été, à son tour, mise en question dès le début de la décennie suivante. Les chocs économiques des années 1970 et du début des années 1980 ont mis à mal de façon durable les grands équilibres macro-économiques de nombreux pays en développement. La priorité fut alors donnée au rétablissement de ces équilibres dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Les difficultés d'adaptation d'économies sous contrôle étroit d'un dirigisme étatique ont par ailleurs conduit à s'interroger sur la fonction de l'Etat dans la vie économique et à préconiser un rôle plus important pour le secteur privé.

Largement ignorée par ces nouvelles préoccupations, la lutte contre la pauvreté s'est trouvée reléguée au second plan, tant au niveau politique que dans les réflexions théoriques.

Dans la deuxième moitié des années 1980, cependant, les inquiétudes quant à l'impact des PAS sur les populations les plus vulnérables des pays en développement ont remis les réflexions sur croissance et pauvreté à l'ordre du jour. Au même moment, les pays développés découvraient en leur sein de nouvelles formes de pauvreté et s'interrogeaient sur l'impact de l'évolution économique sur les exclus.

Le concept de développement humain (DH) est apparu (ou plutôt réapparu) et a été présenté comme la fin et les moyens de la croissance économique. S'il se veut différent des idées d'élimination de la pauvreté et des besoins essentiels, ce concept replace au centre des préoccupations et des pratiques du développement le bien être de toutes les populations et, partant, accorde une attention particulière aux plus pauvres.

Développement humain et sort des plus démunies sont des thèmes qui ont sans doute connu le sommet de leur popularité au début des années 1990 notamment avec les résultats des travaux en 1989 de Amartya Sen Prix Nobel d'Economie et le

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers la publication de son premier Rapport mondial sur le développement humain.

Beaucoup de définitions ont été données au Développement humain qui est un concept évolutif. Dans cette diversité d'approches conceptuelles, le PNUD décrit le développement humain comme « *un processus visant à élargir les possibilités offertes aux individus. En principe, ces possibilités peuvent être infinies et évoluer au cours du temps. Cependant, quel que soit le niveau de développement, les trois principales, du point de vue des personnes, sont de mener une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour disposer d'un niveau de vie décent. En l'absence de ces possibilités fondamentales, un grand nombre d'autres opportunités restent inaccessibles. Pour autant le développement humain ne s'arrête pas là. D'autres potentialités, auxquelles les individus attachent une grande valeur vont des libertés politiques, économiques et sociales à la possibilité d'exprimer sa créativité ou sa productivité, en passant par la dignité personnelle et le respect des droits de l'homme*

 ». (PNUD, 1990 et 1995).

De plus, selon le PNUD, le Développement humain est un concept large et globalisant qui « *analyse toutes les questions de la société (croissance économique, échanges, emploi, libertés politiques, valeurs culturelles) du point de vue des individus*

 » (PNUD 1995). Il s'articule autour de trois grandes composantes :

- la productivité : c'est-à-dire la possibilité d'accroître la productivité, de participer pleinement aux processus de production de revenus et d'accéder à un emploi rémunérateur. La croissance économique constitue donc un sous-ensemble des modèles de développement humain.
- la justice sociale : c'est-à-dire l'accès pour tous à l'égalité des chances. Tous les obstacles entravant les potentialités économiques et politiques doivent être éliminés de manière à permettre aux individus de jouer un rôle actif dans la société et de tirer parti de ces potentialités. Le développement humain est impossible sans une prise en compte de l'égalité des sexes.
- la durabilité : l'accès à ces potentialités doit être assuré non seulement aux générations actuelles, mais aussi aux générations futures. Il s'agit d'un traitement équitable au sein d'une même génération, et entre les générations. A ce titre, il importe de renouveler toutes les formes de capital : matériel, humain et naturel.

La durabilité se pose sous plusieurs aspects : possibilités de choix, environnement et institutions notamment (PNUD 1995).

La prise de conscience de l'importance du phénomène environnemental dans le développement (depuis les années 1970 avec la Conférence de Stockholm en 1972, la publication en 1987 du rapport de la Commission sur l'Environnement et le Développement institué par l'Assemblée Générale des Nations Unies sous la direction de Gro Harlem Brundt Land et intitulé « Notre avenir à tous », jusqu'au Sommet de la Terre de Rio en 1992) a permis d'établir qu'une croissance économique accélérée peut compromettre la durabilité de l'environnement et partant la vie des générations futures. La Conférence de Rio et les préoccupations liées à l'environnement ont conduit à promouvoir le concept de Développement durable : « ***un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*** ». Le concept de développement durable intègre deux considérations :

- la satisfaction des besoins essentiels et plus précisément ceux des populations les plus démunies qui doivent constituer la priorité du développement
- le respect de la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

A propos du développement durable un proverbe du Cachemire dit que : « ***la planète-terre ne nous est pas léguée par nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants*** ».

Par ailleurs, la fin de la guerre froide a permis aux donateurs de s'interroger sur les liens entre « Gouvernance » et croissance économique, interrogation que l'affrontement des deux blocs les avait poussé à ignorer.

Si l'élimination de la pauvreté apparaît de nos jours comme une priorité essentielle, elle est loin d'être la seule et elle doit partager le devant de la scène avec nombre d'autres objectifs des stratégies de développement. Toutefois, le Sommet des Nations Unies sur le Développement Social tenu du 06 au 12 mars 1995 à Copenhague a montré que ce thème constitue une préoccupation communément

partagée par les pays du nord et du sud ainsi que par différentes institutions d'aide comme la Banque Mondiale qui en ont fait leur priorité.

L'ODHD/LCPM joue un rôle d'aide à la décision à travers la préparation des rapports nationaux sur le DHD au Mali. A partir des informations disponibles, de l'examen des comportements sociaux et la compréhension des mécanismes économiques, l'Observatoire formule des propositions de stratégies de développement économiques et sociales à mettre en œuvre par le Gouvernement. Il cherche ainsi à établir une relation opérationnelle entre l'observation et l'analyse des réalités socio-économiques d'une part et l'élaboration de mesures concrètes qui entrent dans les programmes particuliers d'autre part.

L'évaluation de la première phase de l'ODHD/LCPM qui prit fin en janvier 2002, a révélé aussi bien des insuffisances que des résultats probants à son actif. Parmi ces derniers, il convient de citer entre autres le Rapport National sur le Développement Humain Durable qui a acquis une crédibilité nationale.

Dans le cadre de la réorientation et du recentrage de ses activités relativement à la mise en œuvre du CSLP, la nouvelle structure a pour objectif, d' « assurer l'évaluation du CSLP et l'analyse des indicateurs d'impact de la lutte contre la pauvreté ainsi que la production et la diffusion des rapports sur le DHD ». En plus, selon le document relatif au cadre logique du Projet d'Appui à l'ODHD, celui-ci est chargé d' « animer et de coordonner la promotion du DHD et de la lutte contre la pauvreté et le suivi évaluation du CSLP ».

Depuis sa création en 1997 à ce jour, l'ODHD a produit quatre rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) qui se présentent comme suit :

- « Rapport Annuel sur le Développement Humain Durable au Mali », édition 1997
- « Croissance, Equité et Pauvreté », édition 1999
- « Aide, Endettement et Pauvreté », édition 2000
- « Décentralisation et Réduction de la Pauvreté », édition 2003.

Le concept du DHD ainsi analysé, il convient de présenter les dimensions de la démarche du DHD comme suit :

2.2. La démarche du DHD

La démarche du DHD place l'accent sur cinq dimensions essentielles :

- *La dimension de la lutte contre la pauvreté et du respect de l'équité* : La pauvreté est la négation même du développement humain car elle réduit les capacités des êtres humains et constitue un obstacle à l'accès à l'éducation, à la santé, et réduit à sa plus simple expression les choix des individus. Le respect de l'équité implique que les processus de croissance économique bénéficient au plus grand nombre, ne génèrent pas d'exclus, et que les fruits de la croissance soient équitablement répartis.
- *La dimension de la création d'emplois décents* : La lutte contre la pauvreté implique la création d'emplois décents pour tous. Ces emplois doivent être compatibles avec la dignité humaine et générer des revenus suffisants dans une perspective du DHD tout au long de la vie.
- *La dimension de la promotion des femmes* : Le DHD lutte contre toutes les formes de discrimination et vise l'universalité des droits humains. Les femmes constituent une catégorie particulièrement discriminée et doivent être prioritaires et cela surtout dans le ciblage des actions.
- *La dimension de la gestion durable de l'environnement* : La dégradation de l'environnement et la gestion prédatrice des ressources naturelles conviennent gravement à la solidarité intergénérationnelle.
- *La dimension de la bonne gouvernance* : La gouvernance a des dimensions politique, administrative et économique. La promotion d'une vie politique démocratique pluraliste est essentielle. Elle constitue une des conditions de l'avènement du DHD. Le soutien aux droits de l'homme est décisif pour garantir le bien être des populations et pour encourager l'action et l'engagement des citoyens. L'existence d'un Etat de droit et d'un système judiciaire accessible à tous, indépendant et efficace est un facteur déterminant dans cette perspective. La liberté d'association, d'expression, de réunion et de conscience, l'existence d'une presse libre et active, sont spécialement importants pour assurer l'avènement et la consolidation de la démocratie. L'égalité de tous devant les possibilités de participation aux décisions qui les concernent est un élément constitutif de la vie démocratique. La participation est une variable-clef dans

l'opérationnalisation du DHD. Celle-ci repose en effet sur la mobilisation et l'organisation des communautés en vue de résoudre collectivement leurs problèmes de développement. La démarche participative garantira en outre que les initiatives des communautés s'articuleront avec les valeurs culturelles du groupe. La bonne gouvernance implique enfin un Etat et une administration au service de tous, efficaces et efficients, transparents, et qui rendent compte régulièrement de leur gestion.

Le DHD résultera d'un partenariat entre l'Etat, le secteur privé et la société civile autour de ces dimensions. La richesse du capital socio institutionnel favorisera la mise en place et la durabilité de ce partenariat. Les Rapports mondiaux sur le Développement Humain publiés par le PNUD depuis 1990 mettent en évidence la diversité des niveaux de développement humain dans le monde, et les écarts qui existent entre la production par tête et le niveau de développement humain mesuré par l'indicateur synthétique de développement humain. La richesse globale d'un pays ne garantit nullement que le niveau de développement humain y soit élevé. Le contenu des politiques de développement est à cet égard déterminant.

Pour une meilleure connaissance des dimensions du DHD, il convient de présenter ses principes comme analysés dans les points suivants.

2.3. Les principes du Développement Humain Durable (DHD) :

L'approche du DHD admet cinq principes qui sont :

Principe 1 : Promouvoir des activités productives génératrices de revenus.

La stratégie d'opérationnalisation du DHD est centrée sur la promotion des activités productives. En effet, on considère que la création d'emplois et la génération des revenus sont prioritaires dans une perspective de réduction de la pauvreté. Les revenus supplémentaires ainsi générés seront les vecteurs d'une amélioration du niveau de développement humain et de la diminution de l'extrême pauvreté. Les revenus générés à travers les initiatives qui seront promues au sein des communautés cibles ne seront pas de nature exclusivement monétaire. Les initiatives productives pourront être à l'origine d'apports en nature. Il en sera ainsi par

exemple quand une partie des produits d'une initiative productive sera autoconsommée.

Principe 2 : Privilégier les initiatives endogènes

Le choix des initiatives productives doit être adapté aux capacités des communautés. La stratégie retenue vise donc à valoriser des initiatives qui ont « réussi » dans des contextes proches de ceux qui prévalent dans les communautés demandeuses. L'idée consiste à repérer les expériences communautaires réussies qui sont proches de la démarche du

DHD et de les proposer aux communautés demandeuses. Le caractère endogène de ces initiatives réussies constitue un facteur essentiel : il rassure les communautés demandeuses, en les convaincant de la faisabilité de l'initiative, dans la mesure où elle a été menée à bien dans des contextes proches des leurs et mises en œuvre dans des conditions similaires.

La stratégie repose par ailleurs sur la mobilisation des promoteurs des initiatives réussies comme acteurs directs de la diffusion de leurs expériences auprès des communautés demandeuses. La formation et le renforcement des capacités des communautés demandeuses s'appuieront prioritairement sur les initiateurs des expériences probantes identifiées. C'est cette « proximité », qui englobe des dimensions géographiques, bien sûr, mais aussi socioculturelles et économiques, qui faciliteront le processus de diffusion des initiatives réussies.

Les communautés ont toutes, à des degrés divers, mené des initiatives productives visant à sortir de la pauvreté. La stratégie vise à capitaliser l'ensemble de ces expériences, qu'elles aient abouti ou non, et à mettre les acquis à la disposition de l'ensemble des communautés adhérant à la démarche.

Principe 3 : S'appuyer sur une démarche participative

Le DHD accorde un rôle central à la démarche participative, une des expressions, dans le contexte de l'opérationnalisation, de la bonne gouvernance.

La démarche participative renvoie au mode d'organisation et de décision des communautés qui se trouvent au centre du dispositif. Il convient tout d'abord que ces

communautés disposent d'une organisation représentative qui constituera le partenaire central dans le processus. Cette organisation devra fournir des garanties de représentativité et de transparence dans la prise de décision. Il importe en effet que ses représentants puissent s'engager sans ambiguïté au nom des membres de la communauté. Ils devront être en mesure de consulter leurs mandants sur le contenu des initiatives et sur les modalités de leur participation à la mise en œuvre. Les représentants devront bien sûr rendre compte de leurs engagements auprès de leur base et la consulter lors des étapes importantes. La définition des objectifs du groupe, basée sur la détermination de ses forces et faiblesses, devrait constituer la base de la démarche participative. Celle-ci pré suppose idéalement une forme de diagnostic participatif qui devrait guider les choix en matière d'initiatives productives.

Principe 4 : Prendre en compte l'équité

Le principe d'équité intervient à plusieurs niveaux dans la démarche d'opérationnalisation du DHD. En matière de participation, ce principe suppose que toutes les personnes concernées soient associées au processus de décision et au contrôle des représentants désignés par le groupe. Le genre, le statut social, l'âge, ne doivent pas être à la base de discriminations ni constituer des obstacles à l'accession aux fonctions de responsabilité.

Par ailleurs, la répartition des fruits des initiatives productives doit être décidée dans un cadre représentatif et transparent, la base de la répartition devant reposer avant tout sur l'importance de la participation de chacun aux activités productives.

Principe 5 : Promouvoir des initiatives durables

La démarche du DHD implique que l'on s'attache à la pérennité des initiatives. Celle-ci peut s'apprécier à trois niveaux :

- La pérennité économique : La démarche s'appuyant sur la diffusion et l'adaptation d'expériences réussies mises en œuvre par des communautés dynamiques, le choix de ces initiatives de référence devra prêter une attention particulière à la dimension économique. Ainsi écartera-t-on les expériences qui reposent sur d'importants financements extérieurs et sur une dépendance structurelle à l'égard de ces financements. Les initiatives qui seront promues devront être en mesure d'assurer leur autonomie économique et de générer les

revenus indispensables au maintien et au développement des activités. La dépendance prolongée à l'égard de dons révèle une inadaptation du projet par rapport au contexte, alimente sa fragilité et conduit à l'échec. Une initiative ne sera donc considérée comme probante par rapport au DHD que si elle a prouvé sa capacité à durer sur la base d'une réelle autonomie économique. Cette autonomie n'exclut nullement le recours à l'endettement. Celui-ci est le plus souvent nécessaire pour démarrer l'initiative ou pour lui faire franchir des étapes dans son développement. Mais une initiative réussie au sens du DHD aura montré sa capacité à rembourser ses dettes. La pérennité économique est ainsi une dimension-clef d'une initiative probante au sens du DHD. Elle sera au centre de l'approche choisie en matière d'opérationnalisation du DHD au Mali.

- *La pérennité environnementale* : La démarche du DHD est articulée autour des responsabilités intra et intergénérationnelle. Les activités humaines ne doivent pas mettre en cause les capacités de développement humain des générations futures. Cela implique une gestion responsable des ressources naturelles. Les initiatives qui seront promues dans le cadre de la démarche du DHD devront résolument s'inscrire dans cette perspective. L'utilisation de ressources naturelles sur un mode prédateur doit donc être exclue. La dégradation de l'environnement au Mali pose à cet égard de redoutables problèmes. L'utilisation de l'eau, du couvert végétal, l'identification des sources d'énergie indispensables dans toute activité productive, devront être examinées à la lumière des principes du DHD.
- *La pérennité socioculturelle* : Les initiatives qui seront promues dans le cadre de l'approche devront être en cohérence avec les grandes références culturelles de la société malienne. Les activités productives et les modes d'organisation qu'elles requièrent devront être socialement acceptables. Les évolutions indispensables devront s'inscrire dans la continuité des cultures passées et présentes.

III. Objectifs de l'étude et méthodologie adoptée

3.1. Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est l'identification et l'analyse des initiatives communautaires en vue de les capitaliser à travers des échanges d'expériences et les réseaux du DHD.

Le repérage des initiatives a été fait sur la base des 5 grands principes du DHD ci-dessus énumérés et sur la base d'indicateurs de pauvreté disponibles par principe.

3.2. Démarche méthodologique

L'étude a été réalisée suivant les étapes ci après: les rencontres avec les structures impliquées dans la promotion des initiatives, la revue documentaire, la formation des consultants à l'approche du DHD, la sélection des zones (Régions, Cercles, Communes), l'identification des initiatives communautaires, l'élaboration et l'administration du questionnaire d'analyse des initiatives du DHD, la collecte, la saisie et le traitement des données, la rédaction du rapport.

3.2.1. Les rencontres et la revue documentaire

Des rencontres préalables avec des structures et associations comme la DNAMR, l'AOPP, le projet Plateforme Multifonctionnelle, etc. ont été organisées avec les cadres de l'Observatoire et le formateur sur l'approche du DHD. Ces rencontres ainsi que la revue documentaire ont permis de fournir des informations de base sur les initiatives probantes et les initiatives demandeuses au Mali.

3.2.2. Formation des consultants

Les consultants, chargés de la réalisation de cette étude, ont bénéficié d'une formation sur l'approche du Développement Humain Durable. Cette formation organisée par l'ODHD/Mali a été assurée par un consultant international en provenance de la Mauritanie. Cette formation a permis aux consultants nationaux de s'approprier la nouvelle démarche du DHD. C'est après que les activités ont commencé par la sélection des zones d'enquête.

3.2.3. Sélection des zones d'enquête (Régions, Cercles, Communes)

L'identification des zones a été faite d'abord dans des zones pilotes avec comme souci de pouvoir élargir les initiatives au reste du pays. Le choix a été opéré dans deux types de zones:

- 1) des zones très pauvres où se trouvent des communautés demandeuses dont on doit cerner les besoins en matière de DHD afin de les appuyer pour surmonter les difficultés qu'elles rencontrent à travers la mise en réseau avec d'autres organisations de base et partenaires censés contribuer à la résolution de leurs problèmes;
- 2) des zones abritant des initiatives susceptibles d'être probantes au regard du DHD et disposant d'enseignements pouvant être capitalisés auprès des communautés demandeuses pour les aider à lutter contre la pauvreté. Les critères qui ont motivé le choix des zones et des initiatives sont entre autres :
 - l'accessibilité des zones,
 - la cohésion sociale,
 - la présence d'initiatives (probantes ou demandeuses),
 - la diversité des initiatives.

Le choix des zones a été fait en étroite collaboration avec les structures techniques et communautaires. Après avoir recensé l'ensemble des zones, un choix au hasard a été opéré en fonction des critères cités ci-dessus.

C'est ainsi que des zones abritant des initiatives diversifiées (maraîchage, plateforme multifonctionnelle, transformation du karité, production de lait, exploitation des ressources forestières, etc.) ont été enquêtées dans les communes suivantes (voir tableau 1 ci-après) :

Tableau 1 : Zones d'enquête

Régions	Cercles	Communes
Koulikoro	Kati	Moutougoula Kambila Ouézimbougou
	Koulikoro	Baguinéda Doumba
	Dioïla	Marka Coungo
Sikasso	Bougouni	Zantiébougou Bougouni
Ségou	Ségou	Konodimini

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

3.2.4. Identification des initiatives communautaires

3.2.4.1. La phase de présélection des initiatives communautaires/repérage au niveau central (Bamako)

La présélection des initiatives a été faite en rapport avec les cadres de l'ODHD/LCPM. Elle a été réalisée au niveau des structures techniques et projets notamment le Projet Plateforme multifonctionnelle, la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural, (DNAMR), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN),

3.2.4.2. Le niveau Régional et local (Régions et cercles)

Le travail a été effectué dans trois régions administratives du Mali (Koulikoro, Sikasso et Ségou), 5 cercles (Dioïla, Bougouni, Kati, Koulikoro et Ségou) et 9 communes (Moutougoula, Zantiébougou, Kasséla, Doumba, Kambila, Bougouni, Ouézimbougou, Marka Coungo et Konodimini).

- **Les institutions cibles/sources d'information** : Il s'est agi des partenaires intervenant dans le développement local (Projet Plateforme multifonctionnelle, DRAMR, SLACAER, OHVN, CMDT, ORS).
- **Sélection et visite des communautés** : Il a été établi une liste des communautés à visiter en fonction de leur pertinence par rapport au DHD (susceptibles d'être demandeuses ou offreuses), du temps et des moyens. Cette liste a englobé plusieurs domaines d'activités communautaires productives (maraîchage, artisanat, laiterie, etc.), existant dans la zone d'intervention. Une initiative du DHD est par essence ouverte et doit être réellement communautaire pour qu'elle ait un impact positif sur la lutte contre la pauvreté collective dans une optique du DHD.

Pour l'enquête, un échantillon de 9 initiatives a été choisi, comprenant 5 initiatives demandeuses et de 4 initiatives potentiellement offreuses.

Compte tenu de l'aspect novateur de l'approche du DHD, le choix des régions administratives a été surtout motivé par les critères d'accessibilité, de présence d'initiatives proches du DHD et d'institutions cibles constituant des sources potentielles d'information.

Quant aux initiatives, leur choix a été motivé par les critères liés à l'ouverture de l'initiative aux populations, à la diversité des initiatives, à l'appartenance communautaire et à l'impact positif sur la lutte contre la pauvreté collective dans une optique du DHD.

Le tableau 2 donne plus de précisions sur l'échantillon enquêté.

Tableau 2 : Echantillon enquêté

Région	Cercle	Commune	Village	Nom de l'Initiative
Initiatives probantes				
Sikasso	Bougouni	Zantiébougou	Zantiébougou	Djèkabara Ton de Zantiébougou
Koulikoro	Koulikoro	Baguinéda	Kasséla	Bagan Yiriwaton de Kasséla
Koulikoro	Kati	Moutougoula	Moutougoula	Plateforme multifonctionnelle
Koulikoro	Koulikoro	Doumba	Doumba	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba
Initiatives demandeuses				
Koulikoro	Kati	Kambila	Soniteyni	Coopérative de planteurs maraîchers
Sikasso	Bougouni	Bougouni	Sogola	Benkadi
Koulikoro	Kati	Ouézimbougou	Kamalessoba	Djèkabara
Koulikoro	Dioïla	Maraka Couongo	N'Guanina	Association Villageoise de N'Guanina dite SRG
Ségou	Ségou	Konodimini	Konodimini	Groupement Femmes

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Il est opportun de rappeler que c'est l'interaction de plusieurs critères/facteurs qui a conduit à la classification des initiatives en probantes et demandeuses dans l'optique du DHD.

3.2.5. Elaboration et administration du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré selon les 5 critères du DHD à savoir l'endogénéité, la participation, la productivité, l'équité, la durabilité. L'administration du questionnaire s'est passée en assemblée générale regroupant les responsables et plusieurs membres de l'initiative.

Il faut noter que l'équipe de l'ODHD/LCPM a été fortement impliquée dans la mise en route de l'étude. Elle a participé à la formation, à l'approche du DHD avec les consultants, aux rencontres de Bamako avec les différentes structures, à l'identification des zones et des initiatives, enfin à la conception du questionnaire. Les premières enquêtes ont été réalisées avec la participation de deux cadres de l'ODHD/LCPM, précisément à Moutougoula dans la commune du même nom, cercle de Kati.

3.2.6. Saisie, traitement et analyse des données

Les données collectées ont été saisies et traitées. L'analyse a été faite conformément aux 5 principes du DHD ci-dessus présentés et sur la base du questionnaire élaboré à cet effet. La méthode privilégiée est essentiellement comparative entre les deux groupes d'initiatives et entre les initiatives d'un même groupe.

Les différents résultats statistiques sont tirés d'une analyse des données des questionnaires qui ont été administrés. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux dans le corps du document et en annexe, pour en assurer une bonne compréhension.

3.2.7. Rédaction du rapport de l'étude

Les résultats des investigations sont présentés dans le chapitre ci après. Ils sont présentés conformément aux cinq principes du DHD (l'endogénérité, la participation, la productivité, l'équité et la durabilité). Les analyses sont faites selon les initiatives classées en probantes et en demandeuses.

3.3. Contraintes et limites de l'étude

La taille relativement réduite de l'échantillon (neuf initiatives) et l'absence d'une couverture assez large d'expériences d'appui aux initiatives de base constituent les principales limites à cette étude. Cependant il convient de souligner qu'il s'agit plus de tester une nouvelle approche, à travers des investigations approfondies auprès d'initiatives choisies avec les services d'encadrement et l' ODHD, que de réaliser des enquêtes au niveau d'un échantillon représentatif de l'ensemble des diversités économiques, sociales et culturelles nationales.

De plus, des 9 initiatives enquêtées, seules les données de l'initiative de Konodimini n'ont pu être exploitées parce qu'incomplètes pour des analyses. L'initiative de Konodimini, même si dans le village il existait un groupement de femmes, n'était pas structurée. L'ORS à travers son Projet de Développement et d'Accroissement des Revenus (PDAR), financé par l'US AID, avait durant la phase du projet 1999-2002, réussi à organiser les femmes autour d'un périmètre maraîcher bien clôturé. Depuis

la fin du projet en 2002, le périmètre n'est plus fonctionnel et les exploitantes ne répondent plus du périmètre. La proximité de la ville de Ségou semble avoir un effet négatif sur le périmètre, dans la mesure où la quasi-totalité des personnes ressources capables de fournir des informations fiables ne résident plus à Konodimini, mais plutôt à Ségou.

Ainsi en terme de contraintes liées aux investigations sur le terrain, il faut noter entre autres :

- le problème de mobilisation des anciens bénéficiaires dans les villages,
- les difficultés de réunir les personnes ressources capables de fournir des informations fiables,
- la durée d'administration du questionnaire estimée longue (2 jours de travail par initiative).

Ces contraintes ont pour conséquence de limiter la fiabilité des informations collectées et analysées.

IV. Résultats de l'étude

En rappel, l'objectif de l'étude est l'identification et l'analyse des initiatives communautaires en vue de les capitaliser à travers des échanges d'expériences et des réseaux du DHD.

Le repérage des initiatives a été effectué conformément aux TDR, sur la base des cinq (5) grands principes du DHD et sur la base d'indicateurs de pauvreté disponibles.

En définitive, il est attendu de cette étude un rapport d'identification et d'analyse des initiatives communautaires proches du DHD.

4.1. Endogénéité

L'endogénéité constitue l'un des critères essentiels d'appréciation des initiatives proches du DHD. La démarche d'opérationnalisation met en effet l'accent sur l'aspect de non dépendance structurelle de l'initiative vis-à-vis de l'extérieur. A ce titre, nous avons retenu dans le cadre de cette étude les indicateurs suivants : *les modes et modalités d'adhésion, l'idée de départ, les besoins et ou difficultés réels à la source ayant conduit à l'initiative, les activités ou techniques productives mises en œuvre et leur financement*, qui à notre avis permettent d'apprécier le caractère endogène des initiatives.

Les modes et modalités d'adhésion permettent d'apprécier le degré de maîtrise de l'initiative par la communauté à travers des modes d'organisation qui lui sont familiers ou culturellement acceptables, et à la portée des communautés demandeuses.

L'identité de la ou des personnes qui ont pris l'initiative obéit à la même préoccupation qui permet de distinguer les initiatives « authentiques », c'est à dire provenant d'un ou de plusieurs membres de la communauté et celles initiées et ou inspirées de l'extérieur.

La détermination des besoins ou difficultés à la base de l'initiative permet de mesurer l'ancrage de celle-ci aux réalités économiques, sociales et ou culturelles du milieu.

Le type d'activités ou de techniques mis en œuvre et leur financement permettent d'apprécier la dépendance extérieure plus ou moins permanente de l'initiative.

4.1.1. Idée de départ

L'idée de départ est un des critères de base dans l'approche du DHD. Cet exercice en ce qui concerne les différentes initiatives, a été repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Type d'initiative selon l'idée de départ

Type d'initiative selon les critères	Nom initiative	Idée de création
Probantes	Plate forme multifonctionnelle de Moutougoula	L'idée est venue de Arouna Coulibaly (ex maire de la commune) lors de la journée des communes à Koulouba où la Plate forme était exposée. A son retour il a appuyé les femmes à créer l'initiative.
	Association des Groupements Féminins (AED) De Doumba	L'idée est venue d'une ressortissante de la zone appelée Fanta qui a démarché l'ONG groupement féminin AED de Doumba pour le maraîchage, la savonnerie, la teinture, la banque de céréales pour l'association des femmes du village.
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	L'initiative est partie d'un noyau d'éleveurs (4) installés à Kasséla et qui a été appuyé par l'ONG Démesso sur financement de la Franche Comté (Région Française). Cette Région Française avait auparavant réalisé une étude sur l'agriculture Périurbaines de Bamako.
	Djékabara Ton de Zantiébougou	L'idée est venue de Feue Mme Koné, Mariam TRAORE, épouse d'un ressortissant de la zone (village de Falaba) dont l'ONG "AMPJ" appuyait les groupements de femmes de la zone.
Demandeuses	Association villageoise dite SRG	L'initiative est venue du chef de village, Bourama Traoré qui souhaitait la protection de l'environnement dans les limites du terroir de son village
	Coopérative des planteurs maraîchers de Soniteyni	L'initiative est venue de l'OHVN dans le but d'organiser les maraîchers pour faciliter l'écoulement de leurs produits et leur approvisionnement en intrants.
	Benkadi de Sogola (Bougouni)	L'idée est venue de l'ONG Save the Children pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des femmes des villages de sa zone d'intervention (Bougouni, Kolondiéba et Yanfolila).
	Djékabara de Kamalessoba	L'idée est venue d'une réunion du conseil du village dans le but d'organiser les planteurs et maraîchers pour faciliter l'écoulement des produits maraîchers.

Source : Enquête SERNES, décembre 2004

Ce tableau nous permet de conclure que les initiatives probantes ont été toutes initiées par des ressortissants ou des proches (épouse d'un ressortissant, membre d'une ONG) des localités concernées qui ont eu la volonté d'appuyer des organisations villageoises traditionnelles pour une amélioration de leurs conditions de vie.

Les initiatives demandeuses par contre présentent deux cas de figure: le cas où l'idée de départ est venue des autorités villageoises et le cas où c'est une structure extérieure à la communauté (ONG, Services Techniques) qui l'a initiée.

4.1.2. Modes et modalités d'adhésion

L'adhésion à la plupart des initiatives est liée à au moins un des critères suivants :

- la volonté d'adhésion des membres;
- la décision d'acceptation des candidatures toujours prise en assemblée générale souveraine ;
- l'acquittement de droits d'adhésion ;
- l'appartenance à la communauté, et
- souvent d'autres critères liés au sexe, à une activité spécifiquement visée ou tout simplement une activité économique selon le type de groupement.

Si les trois premiers critères ne sont pas discriminants car partagés par l'ensemble des initiatives, l'application des deux derniers permet la catégorisation des initiatives. L'analyse des modes et modalités d'adhésion fait ressortir trois catégories d'initiatives :

- les initiatives très sélectives,
- les initiatives partiellement sélectives et
- les initiatives pas sélectives.

Le tableau suivant présente la répartition des initiatives probantes et demandeuses entre ces trois catégories.

Tableau 4 : Mode d'adhésion par type d'initiative

Type d'initiative	Mode d'adhésion	Nom Initiative
Probante	Très sélectif	Bagan Yiriwaton de Kasséla
Probante		Plate forme multifonctionnelle
Probante	Partiellement Sélectif	Djèkabara Ton de Zantiébougou
Demandeuse		Coopérative des planteurs maraîchers
Probante	Libre	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba
Demandeuse	Libre	Association villageoise dite SRG
Demandeuse	Libre	Benkadi de Sogola
Demandeuse	Libre	Djèkabara de Kamalessoba

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Les conditions d'adhésion sont libres chez la plupart des initiatives demandeuses (3/4). Elles sont soit très sélectives (2/4) ou partiellement sélectives (2/4).

En fait, les critères d'adhésion au niveau des initiatives probantes sont souvent exclusifs ou très fermés (être du village, être une femme mariée, niveau de cotisation élevé, etc.). Par contre les modes d'adhésion aux initiatives demandeuses sont par contre, soit libres soit peu exigeantes pratiquement à la portée de tous les membres du groupe ou de la communauté. C'est le cas pour une initiative donnée, pour laquelle les conditions d'accès se limitent à la simple appartenance communautaire et ou au paiement d'un montant plutôt symbolique d'ailleurs pas toujours recouvré.

Les différentes modalités d'adhésion sont résumées au tableau 5.

Tableau 5 : Modalités d'adhésion aux différentes organisations par type d'initiative

Type d'initiative selon les critères du DHD	Nom de l'initiative	Modalités
Probante	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	Paiement droit
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Paiement droit
	Djèkabara Ton de Zantiébougou	Paiement droit
	Plate forme multifonctionnelle	Non paiement droit
Demandeuse	Association villageoise dite SRG	Paiement droit
	Benkadi de Sogola	Paiement droit
	Coopérative des planteurs Maraîchers	Non paiement de droit
	Djèkabara de Kamalessoba	Paiement droit

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Il ressort de ce tableau que, aussi bien pour les initiatives demandeuses que pour les initiatives probantes, les conditions d'adhésion sont le plus souvent liées au paiement d'un droit dont le montant varie d'une initiative à l'autre.

En fait, plus que le principe d'acquittement d'un droit, c'est le niveau de ce montant qui semble traduire la différence entre initiatives probantes et initiatives demandeuses. La classification des initiatives en fonction du niveau du montant d'adhésion est donnée au tableau suivant :

Tableau 6 : Niveau des droits d'adhésion aux initiatives selon les types d'initiatives

Type d'initiative selon les critères du DHD	Nom de l'initiative	Niveau du droit d'adhésion
Probantes	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	Faible
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Elevé
	Djèkabara Ton de Zantiébougou	Moyen
Demandeuses	Association villageoise dite SRG	Faible
	Benkadi de Sogola	Moyen
	Djèkabara de Kamalessoba	Faible

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Ce tableau montre que pour les initiatives probantes, le niveau du droit d'adhésion est jugé élevé à moyen (entre 250 000 et plus de 10 000 FCFA). Cela traduit le caractère plus sélectif chez les initiatives probantes. A titre de comparaison, l'association des éleveurs de Kasséla a fixé le montant des frais d'adhésion à 250000 FCFA alors que pour les initiatives demandeuses, les montants sont inférieurs à 10 000 FCFA.

En plus, le taux de recouvrement de ces droits semblerait être aussi un facteur important de discrimination entre les types d'initiatives. En effet ce taux est beaucoup plus élevé au niveau des initiatives probantes (avec près de 100% de taux de recouvrement) que pour les demandeuses dont certaines, avec un faible montant de droit d'adhésion (500 FCFA), ont un taux de recouvrement quasi nul.

4.1.3. Besoins et difficultés qui ont conduit à l'initiative

Les principales contraintes recensées qui étaient à l'origine des différentes initiatives sont les suivantes :

- pauvreté des populations liée à l'insuffisance des ressources,;
- non maîtrise de certains segments de filières de production (écoulement des produits maraîchers, approvisionnement en intrants, écoulement du lait et valorisation de la production laitière, conservation des produits, etc.) ;
- pénibilité des tâches (femmes) dans certaines filières de production (beurre de karité) ou activités domestiques (pilage des céréales, corvée d'eau) ;
- tracasserie des agents de l'administration (notamment les eaux et forêts).

L'analyse des besoins et difficultés (objectifs réels) ayant motivé la création de l'initiative n'indique pas de différence entre initiative probante et initiative demandeuse.

4.1.4. Objectifs visés par l'initiative au départ

Les différentes initiatives recensées visent les objectifs ci-après définis dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Objectifs par initiative

Objectifs socio-économiques	Initiatives
- Activités génératrices de revenu	- Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni - Benkadi de Sogola - Diékabara de Kamalessoba - AV de N'Guanina - Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba - Diékabara de Zantiébougou - Bagan Yiriwaton de Kasséla - Plate Forme multifonctionnelle de Moutougoula
- Approvisionnement en intrants	- Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni - Benkadi de Sogola
- Infrastructures économiques	- Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni, - Bagan Yiriwaton de Kasséla - Plate Forme multifonctionnelle de Moutougoula
Objectifs sociaux	
Adduction d'Eau Sommaire	- Plate Forme multifonctionnelle de Moutougoula
Construction : écoles, centres de santé.	- Benkadi de Sogola
Objectifs environnementaux	
Gestion des Ressources Naturelles	- AV de N'Guanina
Autres objectifs	
Amélioration des conditions de travail	- Diékabara Ton de Zantiébougou

Source : Enquête SERNES, décembre 2004

Il résulte de l'analyse du tableau que les objectifs socio-économiques sont dominants chez les initiatives probantes. Les objectifs les plus visés portent sur les activités génératrices de revenu (production du beurre de karité, conditionnement de produits laitiers,...), les infrastructures de commercialisation de produits agricoles (magasins de conservation, unités de transformation), et l'accès aux intrants (aliments bétail, semences, engrâis...).

Les initiatives demandeuses visent le plus souvent des objectifs sociaux (infrastructures et équipements collectifs), environnementaux (exploitation du bois) et autres.

4.1.5 : Types d'organisations

Les formes d'organisation qui caractérisent les différentes initiatives étudiées sont données au tableau suivant :

Tableau 8 : Identification des organisations par type d'initiative

Type d'initiative selon le critère DHD	Forme de l'initiative	Initiatives
Probantes	Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni - Bagan Yiriwaton de Kasséla
	Groupement	<ul style="list-style-type: none"> - Plate Forme multifonctionnelle de Moutougoula - Diékabara de Zantiébougou
Demandeuses	Association	<ul style="list-style-type: none"> - AV de N'Guanina
	Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni - Diékabara de Kamalessoba
	Groupement	<ul style="list-style-type: none"> - Benkadi de Sogola

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Le statut juridique des initiatives ne semble pas être déterminant par rapport aux critères du DHD. Les résultats de l'analyse font ressortir une plus faible variabilité du type d'organisation chez les différentes initiatives. Les initiatives probantes sont autant sous forme de coopérative que de groupement. Parmi les initiatives demandeuses se rencontrent aussi bien des associations que des coopératives et des groupements.

Au regard du DHD, les indicateurs de l'endogénéité sont: l'origine sociale du promoteur de l'initiative et ses rapports particuliers avec la communauté, les modalités d'adhésion à l'initiative qui sont plus ou moins sélectives, et la nature des objectifs visés par l'initiative.

4.2. Participation

4.2.1. Processus de démarrage

Au niveau des initiatives probantes, le processus de démarrage passe par les phases suivantes :

- **organisation de l'initiative par le promoteur (constitution d'un noyau, contact des partenaires),**
- **mise en place de relais communautaires,**
- **structuration du groupe.**

Au niveau des initiatives demandeuses, le processus est généralement plus court soit avec la structuration communautaire directement, soit la prise de contact avec des partenaires sans structuration préalable. Cette approche est généralement conduite par le responsable de l'initiative (responsables villageois, représentant des ONG ou structures d'encadrement). Pour les projets initiés par les responsables villageois, c'est l'assemblée villageoise qui décide de la conduite du processus. Dans ce cas précis, une prise de contact avec les autorités ou avec les partenaires accompagnera la mise en place du bureau. Les modalités d'intervention sont ensuite fonction des partenaires qui décident dans quels domaines situer leurs actions.

4.2.2. Principaux organes et responsables de l'organisation

La composition des principaux organes et leur fonctionnement (nombre de réunions) sont résumés dans le tableau qui suit :

Tableau 9 : Nombre de réunions par organe constitutif selon les types d'initiative

Type de l'initiative selon les critères du DHD	Organes	Nombre réunions de l'organe		
		Minimum	Maximum	Moyenne
Probante	Assemblée générale	3	12	6
	Bureau	12	12	12
Demandeuse	Assemblée générale	1	5	3
	Bureau	3	48	16

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Au niveau de tous les types d'initiatives, l'Assemblée Générale et le Bureau constituent les principaux organes de participation.

La participation au niveau des initiatives probantes à travers le fonctionnement des organes semble être plus forte que celle des initiatives demandeuses.

En effet dans leur fonctionnement, on note une différenciation entre initiatives probantes et initiatives demandeuses :

- les assemblées générales sont plus nombreuses et plus fréquentes au niveau des initiatives probantes, elles sont plus rares ou très irrégulières au niveau des communautés demandeuses,
- les réunions de bureau sont moins nombreuses, mais régulières au niveau des initiatives probantes et ce, conformément à leur statut et règlement intérieur ; par contre elles sont dans l'ensemble plus nombreuses au niveau des communautés demandeuses pour lesquelles l'initiative est vraisemblablement portée par quelques membres du bureau.

Au niveau des initiatives probantes, prédominent des réunions mensuelles ou trimestrielles pour les assemblées générales et les réunions mensuelles pour les bureaux.

Par contre, au niveau des initiatives demandeuses, le nombre de réunion de bureau (quelques membres) est plus élevé sans que cela soit en conformité avec les statuts et règlement intérieurs s'ils existent.

4.2.3. Alphabétisation/formation

Le niveau de formation détermine en partie la capacité de participation des membres aux prises de décisions au sein des initiatives.

L'analyse des différentes expériences montre que tous les hommes membres des bureaux au niveau des initiatives probantes sont alphabétisés contre un peu plus de la moitié pour les communautés demandeuses (58,4%).

Pour les femmes au sein des bureaux, celles des communautés probantes sont alphabétisées à 50% en moyenne et à peine une femme sur 5 chez les communautés demandeuses.

Pour tous les niveaux de formation des membres des organes des initiatives, ceux qui n'ont reçu aucune formation représentent 30% au niveau des initiatives probantes contre plus de 60% chez les communautés demandeuses.

4.2.4. Niveau de la rémunération financière

Pour certains postes au niveau des initiatives, le principe et ou le niveau de la rémunération des responsables déterminent la qualité de leur participation aux activités.

De l'analyse des différentes expériences, les modalités de rémunération des membres du bureau varient d'une initiative à l'autre. Alors que certaines privilégient le volontariat, d'autres par contre essaient de mettre en place un système de motivation.

Par rapport à la rémunération des membres des différents bureaux, il ressort qu'en général ce sont les membres ayant certaines responsabilités qui reçoivent une rémunération.

Pour les initiatives probantes, il s'agit entre autres des gérants et/ou des chargés de vente qui reçoivent des indemnités pour les motiver dans l'exercice de leurs tâches.

S'agissant des communautés demandeuses, cette distinction selon les postes de responsabilité n'est pas clairement établie comme c'est le cas de la Coopérative Soniteyni de Kati où tous les membres du bureau perçoivent une indemnité dont le montant n'est pas déterminé (le taux est fixé de façon ponctuelle par le bureau).

4.2.5. Sanctions

L'application de sanctions est considérée comme un facteur contribuant à la participation aux activités des initiatives.

L'analyse sur les sanctions en vigueur a porté sur les types de sanctions et l'application de celles-ci.

Les types de sanctions les plus courants sont : le paiement d'amende, l'exclusion, la traduction devant les autorités locales.

La sanction la plus récurrente est le paiement de l'amende dont le montant varie d'une initiative à une autre. Il ressort également que cette forme de sanction est la principale arme de cohésion de groupe dont disposent les communautés demandeuses.

Le recours aux autorités compétentes et l'exclusion sont généralement prévus et en partie appliqués uniquement au niveau des initiatives probantes. En ce qui concerne l'application des sanctions, il a été constaté que les initiatives probantes sont plus rigoureuses que les initiatives demandeuses.

Tableau 10 : Fréquence d'application des sanctions par type d'initiative

Applications	Probantes	Demandeuses
Oui	<ul style="list-style-type: none">- Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba- Diékabara de Zantiébougou- Bagan Yiriwaton de Kasséla	<ul style="list-style-type: none">- AV de N'Guanina
Non	<ul style="list-style-type: none">- Plateforme multifonctionnelle de Moutougoula	<ul style="list-style-type: none">- Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni- Benkadi de Sogola- Diékabara de Kamalessoba

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

4.2.6. Contrôle de gestion

Toutes les initiatives enquêtées, probantes ou demandeuses ont prévu un système de contrôle de gestion.

La différenciation entre initiatives probantes et demandeuses se situe à deux niveaux :

- la disponibilité d'outils opérationnels et performants (documents de gestion),
- l'effectivité du contrôle.

Toutes les initiatives probantes enquêtées disposent d'outils de gestion écrits. Le contrôle des entrées et sorties des ressources est réalisé à l'interne par 3 initiatives sur 4. Cette activité est réalisée par les membres élus selon leur compétence et leur disponibilité. Pour la quatrième initiative (*Jèkabara ton* de Zantiébougou), cette fonction est assurée par un prestataire externe. Leurs ressources sont en fait logées auprès d'une structure financière et les entrées et sorties sont effectuées avec une double signature des livrets.

Cependant aucune des initiatives n'a présenté de compte d'exploitation qui demeure aussi un outil important de gestion

En ce qui concerne les communautés demandeuses, 2 (AV de N'Guanina et Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni) disposent d'un Système de contrôle interne de gestion même si leur effectivité n'est pas évidente. Pour les deux autres, aucun contrôle n'est assuré par les membres de l'initiative bien que cette fonction soit prévue par la réglementation de l'organisation.

4.2.7. Formes d'organisation du travail des initiatives

Pour la conduite de leurs activités, les différentes initiatives sont organisées comme suit :

4.2.7.1. Initiatives probantes :

- **Groupement féminin de Doumba** : Participation de toutes les femmes dans les travaux de maraîchage, teinture, savonnerie, caisse, banque de céréales; cependant deux responsables ont été désignées pour la vente des céréales ;

- **Groupement féminin Benkadi de Moutougoula** : Participation de tous les membres aux différentes prestations de service, travaux de champs collectifs et désignation de responsables rémunérés pour l'exploitation de la plate forme multifonctionnelle;
- **Bagan yiriwaton de Kasséla** : Approvisionnement de la laiterie par les membres, réception et traitement du lait par un personnel salarié membre de l'initiative (contrôle, mesure, pasteurisation) ;
- **Union des Groupements féminins Jèkabara ton de Zantiébougou** : Approvisionnement de l'unité de transformation par les membres des groupements, mise en place d'une équipe technique pour la production du beurre de karité, conditionnement et vente des produits.

4.2.7.2. Initiatives demandeuses

- **Benkadi de Sogola** : Chaque membre selon ses capacités de production, dispose d'un nombre de parcelles de 15m² chacune ; entraide pour la préparation du sol ; la confection des planches, le repiquage, l'arrosage et la récolte sont individuels ;
- **Association villageoise Bemba de N'Guanina** : Désignation de responsables pour les différentes activités (deux personnes pour les ventes, deux personnes pour la protection de l'environnement et un contrôleur du marché);
- **Coopérative des planteurs maraîchers de Soniteyni** : Groupe de travail choisi sur la base du parcellaire et dont le responsable est le plus âgé, entraide entre membre d'un même groupe.
- **Coopérative Jèkabara de Kamalessoba** : Travaux collectifs (maraîchage, culture vivrière, culture sèche), prestation de service (agricole, construction), entre aide.

En conclusion, il ressort que l'organisation du travail au niveau des initiatives probantes est mieux structurée (ceci est à l'honneur des femmes). Cette organisation

alterne les travaux collectifs auxquels participent tous les membres et les postes de travail spécialisés.

Au niveau des initiatives demandeuses, sauf exception (cas de l'Association Villageoise de N'Guanina), prédominent les modes de travail des associations traditionnelles.

4.2.8. Renforcement de capacités

Toutes les initiatives ont bénéficié d'un renforcement des capacités dans leur domaine d'intervention. Ces renforcements ont porté sur plusieurs volets selon les organisations. Les principaux domaines d'intervention concernés sont :

- formations sur les fonctions des membres du bureau (trésorerie, gestion);
- formations sur les activités entrant dans le cadre des compétences ou objectifs des initiatives (gestion des machines, embouche, techniques culturelles, protection de l'environnement, technique de coupe de bois, confection de planches, cultures maraîchères, etc.) ;
- formations des formateurs en alphabétisation fonctionnelle.
- Capacités organisationnelles,
- Appui matériel.

Les formations pour l'acquisition de compétences techniques ont été administrées à toutes les organisations par une structure extérieure. Les différentes structures étatiques d'encadrement (OHVN, DNAER) ainsi que les ONG (AED, AMAPROS, etc.) ont toutes fourni aux différentes initiatives des appuis dans le domaine de la formation. Elles constituent à cet effet les principales compétences techniques ayant assuré la formation au niveau de ces initiatives. Le volet financement des formations a aussi été assuré par des institutions étatiques, telle que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

En conclusion, en terme de participation, par rapport au DHD, il ressort que les membres des initiatives probantes sont généralement plus impliqués dans le suivi de la gestion de leur organisation à travers la tenue régulière des assemblées générales et des réunions de bureau, une structuration adéquate, l'instauration d'un système

de rémunération pour les responsables techniques, l'application effective de sanctions, la mise en place d'un dispositif de contrôle avec des outils adaptés à cet effet. Pour les initiatives demandeuses par contre, l'implication des membres dans le suivi de la gestion est absente ou très faible. Le faible niveau d'alphabétisation est aussi un facteur non négligeable de contre-performance des initiatives demandeuses

4.3. Productivité

En conformité avec la démarche DHD, les analyses sur la productivité porteront essentiellement sur les initiatives probantes.

Les indicateurs retenus sont : le niveau et l'utilisation faite des revenus et l'impact sur la pauvreté.

4.3.1. Evolution des revenus et de leurs utilisations

L'évolution des revenus générés par les initiatives probantes est indiquée aux tableaux suivants :

Tableau 11 : Union des Groupements féminins de Zantiébougou

Produit	Description	2001	2002	2003	Taux %
Beurre de Karité	Quantité (kg) Moyenne /groupement	285	250	265	-7
	Prix moyen unitaire FCFA/kg	225	250	275	22
	Valeur production FCFA	64125	62500	72875	14
	Quantité commercialisée (kg)	265,05	235	251,75	-5
	Quantité auto consommée (kg)	19,95	15	13,25	-34
	Nombre moyen de productrice /groupement	150	150	150	0

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

NB : L'Union compte 15 groupements totalisant 2 235 membres.

Les activités de l'Union des Groupements féminins de Zantiébougou ont permis de générer une production de beurre de Karité de bonne qualité dont les quantités ont oscillé en moyenne entre 250 et 285 Kg par groupement. Ramenée à l'ensemble du groupement, cette quantité est estimée entre 3,7tonnes et 4,2tonnes par an.

L'essentiel de la production est vendue pour un revenu monétaire annuel variant entre 937 500 F CFA et 1 092 750 F CFA pour les années 2001, 2002 et 2003. La part de l'auto consommation qui était au départ de 20% en 2001 a été de 13, 2% en 2003, indiquant une tendance à la valorisation monétaire de la production.

En outre l'initiative aurait permis :

- la création d'emplois non agricoles en milieu rural (techniciens, gardiens, agents de vente..),
- l'allégement des tâches quotidiennes des femmes,
- la réalisation d'AGR par les femmes (petit commerce, maraîchage, coupe de bois, ...), et une amélioration de la qualité des produits finis (beurre de karité),
- l'amélioration de la productivité.

Tableau 12 : Plateforme multifonctionnelle de Moutougoula

Produit	Description	2001	2002	2003	(%) Taux croissance
Moulin	Revenu brut	215000	161000	175000	-19
	Total charges	95550	99250	106200	11
	Revenu net	119450	61750	68800	-42
	Ratio coût/bénéfice	80	161	154	74
	Nombre producteurs	80	85	90	13
	Revenu net par producteur	1493	726	764	-49

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Des différentes fonctions de la plate forme (mouture, charge batteries, fourniture d'électricité, soudure et pompe à eau), seule la fonction mouture est actuellement exploitée à travers des prestations payantes. L'électricité et la charge de batteries ont été testées par l'initiative, mais sans succès.

Les revenus nets tirés de la mouture de céréales, d'arachide et de noix de karité ont varié entre 61 750 F CFA en 2002 et 119 450 F CFA en 2001. Le nombre de producteurs a augmenté de 13 % entre 2001 et 2003. Pendant la même période, le revenu net a baissé de 42% dans l'ensemble et le revenu net par producteur de 49%. Cette tendance à la baisse des revenus s'expliquerait essentiellement par la concurrence des moulins privés dans le village.

Ces revenus sont déposés au niveau d'un compte bancaire en attendant une décision de l'assemblée générale sur son utilisation. Cependant l'initiative aura permis :

- l'allégement des tâches des femmes,
- des possibilités de réalisation d'Activités Génératrices de Revenu (petit commerce, maraîchage, coupe de bois, ...),
- l'amélioration de la qualité des produits finis (farine, beurre de karité, riz, pâte d'arachide...),
- une meilleure scolarisation des filles.

Tableau 13 : Association AED de Doumba

Produit	Description	2001	2002	2003	% Taux croissance
Maraîchage	Nombre de personnes impliquées dans l'activité	33	33	33	0
	Total revenu (FCFA)	1650000	1650000	1980000	20
	Total charges (FCFA)	158400	158400	215160	36
	Revenu par personne	50000	50000	60000	20
	Ratio Coût/Bénéfice	10	10	11	13
Embouche*	Nombre de personnes impliquées dans l'activité	25	25	25	0
	Total revenu (petits ruminants)	-	32 têtes	-	-
Petite caisse collective d'épargne et de crédit	Nombre de personnes impliquées dans l'activité	24	24	24	0
	Situation actuelle de la caisse (FCFA)	-	-	315000	-
	Total encours (FCFA)	-	-	75000	-
	Valeur totale à l'actif de la caisse (FCFA)	-	-	390000	-

Source : Enquête, SERNES, décembre 2004

* L'association a fait un crédit de 10 000 FCFA à 15 de ses membres pour l'acquisition de femelles. Elle n'a pas eu à mener l'activité d'embouche proprement dite. Le taux de remboursement est de 100%.

On note une plus grande diversification des activités au niveau de cette initiative : maraîchage, embouche de petits ruminants, micro crédit, banque de céréales et autres.

Le maraîchage sur une parcelle d'un hectare a permis de dégager un revenu brut ayant évolué entre 1 650 000 F CFA et 1 980 000 F CFA par an pour les 33 membres de l'initiative soit une moyenne d'environ 50 000 F CFA par femme. Il ressort une augmentation, mais pas proportionnelle entre les revenus et les charges. Pendant que les revenus par personne augmentent de 20 % entre 2001 et 2003, les charges augmentent de 36%. Le ratio coût/bénéfice varie de 10% à 11% soit une augmentation de 13%.

L'embouche a été conduite une année (2002) et a plutôt porté sur l'élevage de reproduction (femelles).

L'expérience des caisses de micro crédit est plus récente. Le montant moyen du crédit est de 10 000 F CFA par personne.

En outre l'initiative dispose depuis 1996 d'une banque de céréales sur la base de fonds propre, de matériel de teinturerie et de savonnerie. Cependant les activités de teinturerie et de savonnerie sont abandonnées pour raison d'insuffisance de débouchés et de concurrence d'autres producteurs.

Outre les revenus monétaires, ces activités auraient permis une amélioration de la sécurité alimentaire des populations (maraîchage, produits laitiers et banque de céréales).

Tableau 14 : Bagan Yiriwaton de Kasséla

Produit	Description	2001	2002	2003	% Taux croissance
Lait	Quantité (litres)	67522	71273	75024	11
	Prix unitaire FCFA/litre	300	300	300	0
	Revenu brut FCFA	20 256 600	21381900	22507200	11
	Nombre producteurs		32	32	0
	Revenu par personne	633019	668184	703350	11

Source : Enquête SERNES, décembre 2004

Au plan de la production, cette initiative connaît une certaine performance avec l'augmentation régulière de la production et des revenus.

On note par ailleurs un accroissement du fonds de roulement qui permet :

- un approvisionnement correct des membres en aliments bétails et en produits vétérinaires,
- un fonctionnement normal de l'initiative (salaires et motivations),
- une acquisition d'équipement pour le conditionnement du lait, et
- une augmentation de la productivité et de la production de lait au niveau des troupeaux.

Cependant, en terme économique, il existe des risques liés à l'épargne dans le bétail (cas de décès des animaux, ...), risques qui appellent l'instauration d'un système d'assurance agricole.

4.3.2. Impact sur la pauvreté

Dans l'approche du DHD, les revenus générés par les initiatives ont pour finalité une réduction de la pauvreté des populations.

Au cours de l'enquête, les populations locales ont été sollicitées d'une part, pour établir des critères permettant de distinguer les différentes couches socio-économiques, d'autre part pour évaluer l'impact de l'initiative sur le niveau de pauvreté des membres. Les critères de pauvreté/richesse énoncés ont varié d'une

initiative à une autre et selon le type d'activité. Globalement ils ont permis de dégager trois classes :

- les non pauvres,
- les moyennement pauvres, et
- les pauvres.

La figure ci-dessous donne les critères et leur fréquence :

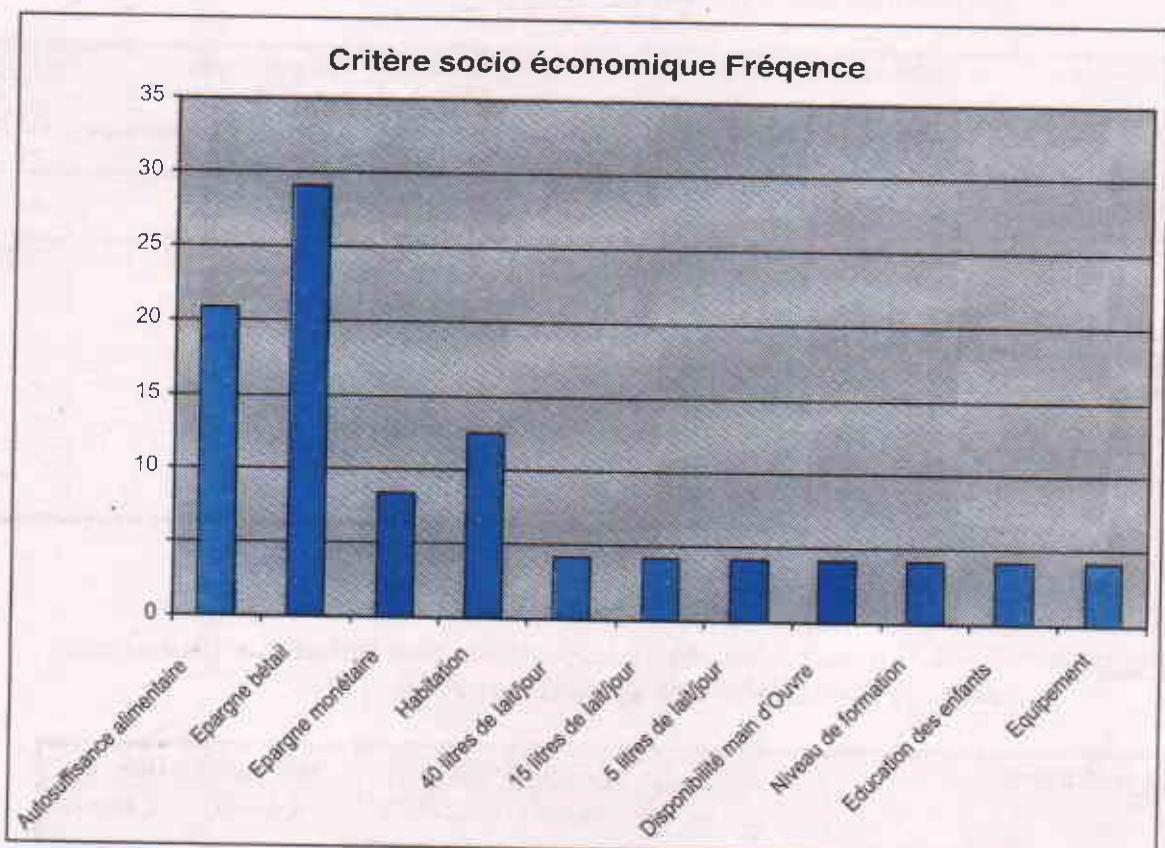


Figure 1 : critères locaux de classification des populations

Le graphique indique les différentes utilisations faites des produits des différentes initiatives, les produits laitiers obtenus par jour, les niveaux de formation et d'équipement.

Le premier critère de classification est l'épargne bétail. Ceci indique que les producteurs épargnent plus dans le bétail au niveau des différentes initiatives. Il ressort du tableau que l'autosuffisance alimentaire est le second critère après l'épargne bétail, ensuite suivent l'habitat et l'épargne monétaire. Les autres critères

énoncés sont nettement moins fréquents. De ce graphique, on retient que l'épargne des producteurs est destinée essentiellement et par ordre d'importance décroissante au bétail, à l'autosuffisance alimentaire, à l'habillement et à l'épargne monétaire.

L'évolution de la situation socio-économique des membres est donnée dans les tableaux suivants:

Tableau 15 : Classification de la population des initiatives probantes au démarrage des activités et en 2004

Nom initiative	Année de démarrage	Classification en % des membres					
		Non pauvre		Moyen. Pauvre		Pauvre	
		Démarrage	2004	Démarrage	2004	Démarrage	2004
Bagan Yiriwaton de Kasséla	1998	8,5	17,5	5,7	32,5	85,8	50
Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba	1970	40	20	45	70	15	10
Diékabara de Zantiébougou	1999	20	20	60	60	20	20
Plate Forme multi fonctionnelle de Moutougoula	2001	60	60	20	20	20	20

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Tableau 16 : Evolution des classes de population des initiatives probantes entre le démarrage des activités et 2004.

Nom initiative	Classification en % des membres		
	Non pauvre	Moyen Pauvre	Pauvre
Bagan Yiriwaton de Kasséla	106	470	-42
Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba	-50	56	-33
Diékabara de Zantiébougou	0	0	0
Plate Forme multi fonctionnelle de Moutougoula	0	0	0

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Dans l'ensemble, il ressort qu'au niveau des initiatives probantes, des revenus substantiels ont été partout générés même si parmi elles (Plateforme multifonctionnelle, AED de Doumba) les revenus pour certaines activités et les

revenus moyens par membre n'ont pas été à la hauteur des attentes des promoteurs.

L'impact des initiatives probantes sur l'état de pauvreté des populations est aussi mitigé. Il est quasi nul au niveau de deux initiatives (Jèkabara de Zantiébougou et Plate-forme Multifonctionnelle de Moutougoula), probant au niveau de la coopérative Bagan Yiriwaton de Kasséla et moins probant au niveau de l'Association AED de Doumba selon les populations enquêtées.

4.4. Equité

Les indicateurs d'équité retenus dans le cadre de cette étude sont la répartition des tâches, l'accès aux postes de responsabilité, la répartition du profit, les contributions des membres et le contrôle des ressources.

4.4.1. Répartition des tâches

La répartition des tâches au sein des initiatives obéit à 4 catégories de critères plus ou moins explicites :

- 1) les critères basés sur le sexe,
- 2) les critères bien établis et connus de tous,
- 3) les critères non explicites ignorés de la majorité,
- 4) l'absence de critères ou participation de tous à toutes les activités.

La répartition des initiatives selon ces critères est donnée au tableau qui suit :

Tableau 17 : Critères de répartition des tâches par type d'initiative

Critères	Initiatives probantes	Communautés Demandeuses
Selon le sexe	-	- Diékabara de Kamalessoba
Critères bien établis	- Bagan Yiriwaton de Kasséla, - Diékabara de Zantiébougou	-
Critères non explicites	-	- Benkadi de Sogola - Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni
Participation de tous	- Plate Forme multi fonctionnelle de Moutougoula, - Association des Groupements féminins AED de Doumba	- AV de N'Guanina

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Si au niveau des initiatives probantes, seulement deux catégories de critères sont utilisées (critères bien établis et consignés dans les statuts et règlements écrits de l'initiative, participation de tous sans critères spécifiques), au niveau des initiatives demandeuses, les critères sont plus diversifiés et moins connus par tous.

Le critère genre est pris en compte dans la répartition des tâches pour les communautés demandeuses. Cependant ces organisations assignent en général des tâches spécifiquement aux femmes et d'autres spécifiquement aux hommes. Cela tient de la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes encore fortement ancrée dans les cultures locales.

La majorité des initiatives probantes, par contre procède à une description explicite des tâches assignées à leurs différents membres. C'est l'exemple de la coopérative laitière de Kasséla et des Groupements Féminins de Zantiébougou qui responsabilisent des membres de leur organisation pour chaque tâche spécifique à l'activité.

Pour les autres initiatives probantes : Plateforme multi fonctionnelle de Moutougoula et le Groupement féminin AED de Doumba, la participation effective de tous les membres à toutes les activités est de règle. Il semblerait cependant que cette participation souhaitée de tous ne soit pas respectée, car les règles, généralement non écrites ou non connues de tous, restent souvent floues au niveau des membres, et pour conséquence l'essentiel des tâches reposent très souvent sur seulement quelques membres.

4.4.2. Accès aux postes de responsabilité

Par rapport aux postes de responsabilité, les résultats de l'enquête montrent qu'il n'existe pas de critères explicites d'exclusivité aux postes de responsabilité, que ce soit au niveau des initiatives probantes ou des communautés demandeuses. Ainsi, tous les membres sans distinction aucune ont accès aux postes de responsabilité.

4.4.3. Répartition équitable du profit

La répartition du profit est réalisée au niveau de trois initiatives probantes enquêtées (Bagan Yiriwaton de Kasséla, Diékabara de Zantiébougou et Groupement féminin AED de Doumba) et de 3 communautés demandeuses (Benkadi de Sogola, Coopérative des Planteurs et Maraîchers de Soniteyni et AV de N'Guanina).

Pour le cas des initiatives probantes, le partage des profits (répartition des parcelles après aménagement, facilités d'accès aux intrants et aux équipements..) se fait équitablement entre tous les membres de l'organisation selon leur capacité et ou leur contribution.

Pour le cas des initiatives demandeuses, la situation est variable : équité d'accès aux ressources de l'initiative de Benkadi de Sogoba et Association Villageoise N'Guanina SRG, profit réservé à quelques membres (bureau).

4.4.4. Contributions financières

Pour la totalité des initiatives (probantes et demandeuses), la contribution est la même pour tous les membres.

Dans l'ensemble le principe d'équité du DHD est respecté par les initiatives selon les critères de répartition des tâches, accès aux postes de responsabilité, répartition des profits et contribution des membres.

4.5. Durabilité

La démarche DHD implique la prise en compte de la pérennité des initiatives qui peut être appréciée à quatre niveaux : économique, organisationnel, environnemental et socioculturel.

4.5.1. Aspects économiques et environnementaux

Au niveau économique et environnemental, nous avons retenu les indicateurs suivants : le patrimoine économique, les sources de financement, la situation financière, l'état d'entretien et l'environnement des infrastructures et des investissements et la disponibilité des ressources naturelles.

- **Patrimoine des initiatives probantes**

Le tableau ci-après représente la valeur totale des patrimoines des différentes initiatives probantes.

Tableau 18 : Patrimoine des initiatives probantes

Nom initiative probante	Mode d'acquisition du patrimoine	Valeur totale (FCFA)	%
<i>Bagan Yiriwaton de Kasséla</i>	Fonds propres	887 500	12
	Don ou subvention	4 630 000	63
	Emprunt	1 800 000	25
	Total	7 317 500	100
<i>Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba</i>	Don ou subvention	130 000	100
	Total	130 000	100
<i>Plateforme multifonctionnelle</i>	Fonds propres	1 150 000	5
	Don ou subvention	23 000 000	95
	Total	24 150 000	100
<i>Djékabara ton de Zantiébougou</i>	Fonds propres	9 887 500	21
	Don ou subvention	38 256 514	79
	Total	48 144 014	100

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Il ressort du tableau ci dessus qu'il existe une grande différence entre les initiatives en terme de patrimoine. Les valeurs des patrimoines varient entre 130 000 FCFA (Association Groupement féminin AED de Doumba) et 48 144 014 FCFA (Jèkabaraton de Zantiébougou). Ce patrimoine est composé de don ou subvention, de fonds propres et rarement d'emprunts. Les dons et subventions composent l'essentiel de ce patrimoine, entre 63% et 100%.

- **Sources de financement**

Par rapport à ce critère, on constate une fragilité de la plupart des initiatives dont le financement des investissements est en grande partie dépendant de l'extérieur. Cependant on note des apports positifs dans la prise en charge du fonctionnement correct des activités.

Pour le financement des investissements des initiatives, les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 : Financement des investissements des organisations

Source	Initiatives
Financement extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Bagan Yiriwaton de Kasséla - Plate forme multifonctionnelle - Association Groupements féminins AED de Doumba - Djèkabara Ton de Zantiébougou
Apport partiel	<ul style="list-style-type: none"> - Bagan Yiriwaton de Kasséla - Plate forme multifonctionnelle - Association Groupements féminins AED de Doumba - Djèkabara Ton de Zantiébougou

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Le constat montre que les principales sources de financement sont l'apport extérieur (partenaires) pour le matériel et l'équipement et l'apport physique des bénéficiaires à la réalisation des infrastructures.

Pour le fonctionnement, les sources de financement sont plus diversifiées :

- Bagan Yiriwaton de Kasséla : revenu généré et cotisations des membres,
- Plate forme multifonctionnelle : revenu généré par l'initiative,
- Groupement féminin AED de Doumba : revenu généré et cotisations des membres,
- Djèkabara Ton de Zantiébougou : revenu généré.

Il faut cependant noter que Bagan Yiriwaton de Kasséla, bien que venant en 3^{ème} position en terme de performance, arrive à garantir ses adhérents pour des prêts bancaires. Ce qui témoigne d'un engagement et d'une volonté d'appui de cette initiative à ces membres.

• **La situation financière**

La situation financière des initiatives probantes est dans l'ensemble saine même si la majorité a tendance à ne pas exploiter les opportunités offertes par les structures de financement, notamment les possibilités d'emprunt.

Presque toutes les initiatives, à l'exception de l'Association AED de Doumba, possèdent un compte bancaire. Certaines possèdent aussi bien un compte bancaire (BNDA) qu'un compte au niveau d'une institution de micro finance (Nyèsiguiso et Kafo Jiginew).

La situation de leur compte varie entre 741 000 FCFA et 2 410 000 FCFA. Ces comptes sont régulièrement utilisés pour faire des transactions et exceptionnellement une initiative, Bagan Yiriwaton de Kasséla, sert de garantie à ses membres pour contracter des emprunts auprès des structures financières.

C'est la même initiative citée plus haut qui est la seule à recourir à des emprunts pour servir à financer les activités suivantes :

- acquisition d'intrants chimiques et d'aliments bétail,
- acquisition d'équipement et de matériel.

- **L'état d'entretien des infrastructures et des investissements réalisés.**

L'entretien des infrastructures et des équipements est assuré par l'initiative et leur état est dans l'ensemble satisfaisant comme indiqué au tableau suivant :

Tableau 20 : Etat d'entretien des infrastructures et des investissements réalisés par les initiatives

Initiative	Constat
Bagan Yiriwaton de Kasséla	Bon état d'entretien
Association des Groupements Féminins (AED) de Doumba	Bon état d'entretien
Plate forme multifonctionnelle de Moutougoula	Mauvais entretien des bâtiments, bon entretien des machines par le meunier
Jèkabara Ton de Zantiébougou	Bon état d'entretien

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Par rapport aux mesures ou dispositions prises par les initiatives pour assurer par elles-mêmes la durabilité des infrastructures et équipements, nous pouvons retenir :

- entretien régulier des bâtiments (crépissage annuel des murs, entretien du grillage)

- entretien des machines (registre du meunier pour l'entretien de la machine),
- sécurisation des investissements (début de clôture du périmètre),
- recrutement d'un personnel qualifié (meunier qualifié, gardien),
- entretien régulier des alentours de l'infrastructure (entretien quotidien des alentours des puits maraîchers, mise en place de haies vives),
- responsabilisation de personnes pour l'entretien de chaque bâtiment et instrument (nettoyage des chambres, pasteurisateur, vaisselle des marmites et instruments).

A ces dispositions, il faudrait ajouter celles prises pour l'assainissement et la préservation de l'environnement, qui sont citées ci-après :

- responsabilisation de personnes pour veiller à la préservation de l'environnement,
- instauration de sanctions pour le non respect des mesures de protection (taxe de 1000 FCFA),
- instauration de travaux collectifs d'entretien (périodiques),
- instauration de règles de conduite à l'utilisation des infrastructures (interdiction de porter des chaussures dans le jardin, aux alentours des puits).

Les observations ont également porté sur la disponibilité de ressources naturelles pour la reproduction de l'initiative. Le constat est l'existence de ressources abondantes et disponibles pour assurer la pérennité de l'initiative.

4.5.2. Aspects institutionnel et organisationnel

Au plan institutionnel, toutes les initiatives probantes disposent d'un statut de reconnaissance au niveau de l'administration (Associations, Coopératives et Groupements), même si des études approfondies menées par ailleurs ont conclu à la non corrélation entre reconnaissance officielle et fonctionnalité ou performance des initiatives. Par contre l'appartenance à une organisation faîtière ou à un réseau et l'appui régulier des partenaires contribuent d'avantage au transfert de compétences, à la mobilisation des acteurs et aux performances des initiatives.

- **Participation à une organisation faîtière**

La moitié des initiatives probantes appartient à une faîtière tandis qu'aucune n'est affiliée à un réseau ou à un syndicat. L'appartenance de ces initiatives aux faîtières s'explique en partie par le fait que ces dernières apportent généralement des réponses aux besoins immédiats des membres.

- **Principaux partenaires**

Ils sont constitués d'ONG, de Services techniques, de partenaires financiers ou de projets. Il est à noter que ces initiatives probantes bénéficient essentiellement de l'appui d'ONG et de partenaires financiers.

Les principales formes d'appui des initiatives sont techniques et matérielles. L'appui financier direct reste marginal. Cela sous entend que ces initiatives ont peu bénéficié d'appui financier, contrainte que l'on serait tenté de classer en priorité si l'on se basait sur les réalités du pays.

4.5.3. Aspects socio culturels

La plupart des initiatives probantes (Association AED de Doumba, Plate forme multifonctionnelle de Moutougoula, Jèkabaara Ton de Zantiébougou) sont réellement ancrées dans leur milieu socioculturel. En effet, pour ces trois initiatives, leur base organisationnelle est constituée des associations des femmes présentes dans tous les villages et dont les raisons d'être sont : l'entraide, les travaux collectifs et diverses prestations au profit du village et des familles individuellement.

Les initiatives, pour leur création se sont basées sur les associations villageoises dont elles ont diversifié les objectifs sociaux, restructuré l'organisation et renforcé les capacités des responsables.

L'initiative Bagan Yiriwaton de Kasséla a par contre été créée sans aucune assise organisationnelle traditionnelle entre les membres. Elle serait née de la seule volonté de ses membres à défendre leurs intérêts économiques et les avantages tirés de cette organisation.

Dans l'ensemble en terme de durabilité, les initiatives probantes, contrairement aux demandeuses, disposent le plus souvent d'un patrimoine conséquent, en grande partie acquis à partir de don ou subvention des partenaires, une situation financière saine, des infrastructures et équipements en bon état d'entretien. Par ailleurs sur le plan organisationnel, elles sont toutes officiellement reconnues mais appartiennent plus ou moins à des faîtières. Enfin sur le plan ancrage au milieu socioculturel, leur situation est plutôt mitigée.

4.6. Contraintes et limites des initiatives

En rappel de l'approche du DHD, ce sont les communautés probantes qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie des contraintes et limites.

4.6.1. Les initiatives demandeuses

- **Endogénéité**
 - la faible endogénéité de l'initiative du fait que le plus souvent l'idée du projet provient d'une personne (morale ou physique) sans attaché sociologique avec la communauté (ONG étrangère, Services techniques de l'Etat, Office de développement),
 - les modalités d'adhésion à l'initiative pas ou peu sélectives, limitant les capacités de mobilisation des membres autour des objectifs communs,
- **Participation**
 - la faible capacité de diagnostic du contexte socio économique et culturel de la communauté ou de la zone d'intervention,
 - la faible motivation des membres des organes de décision des initiatives dominés le plus souvent par les autorités coutumières ou de leur représentant,
 - les faibles capacités en management et en gestion des responsables choisis au niveau de ces organes,
 - l'absence ou l'irrégularité des réunions de concertation, notamment des assemblées générales, en violation flagrante avec les règles qui régissent l'initiative,
 - la faible représentation des jeunes, des femmes et des néo alphabétisés au niveau des instances,

- la non reconnaissance par l'administration de nombreuses initiatives,
- l'absence de critères transparents pour la répartition des tâches et pour la rémunération des responsables de l'initiative,
- l'absence de rigueur dans l'application des sanctions prévues par le dispositif réglementaire de l'initiative,
- la faible opérationnalité du contrôle de gestion et l'absence de compte d'exploitation, bien que le contrôle des entrées et sorties des ressources soit le plus souvent prévu par toutes les initiatives.

- **Productivité**

- la faiblesse relative des investissements productifs,
- l'utilisation de l'épargne tirée des activités de l'initiative à des fins essentiellement sociales ou alimentaires,

- **Equité**

- La répartition non équitable du profit

- **Durabilité**

- la faiblesse des fonds propres au niveau des investissements,
- le faible recours à des emprunts bancaires,

4.6.2. Les initiatives probantes

- **Endogénéité**

Les limites à l'endogénéité des initiatives probantes sont :

- le poids parfois prépondérant de la personne ayant eu l'idée de l'initiative ; cette situation limite parfois la participation des membres ou peut paralyser le fonctionnement de l'initiative en cas d'événement majeur (mutation, maladie, décès,...) ;
- le manque de critères sélectifs d'adhésion chez la plupart des initiatives, souvent sources de multiples conflits et qui limite les possibilités de cohésion du groupe.

- **Participation**

Les contraintes et limites identifiées au niveau des initiatives probantes ont pour noms :

- l'insuffisance de capacité des responsables de l'initiative : faible niveau d'alphanétisation, prépondérance du poids moral sur la compétence dans le choix de certains responsables ;
- l'insuffisance de structuration, de formation et d'information ;
- les difficultés d'application de certaines mesures prévues dans le règlement intérieur (prévalence de considérations sociologiques qui limitant l'application de certaines sanctions) ;
- le manque de motivation de certains responsables qui affecte leur engagement au profit de l'initiative,
- l'insuffisance d'appropriation des outils de contrôle de gestion par certains responsables chargés de cette fonction ;
- l'absence de compte d'exploitation ;
- l'insuffisance d'organisation pour les travaux intéressant l'initiative (le principe du "*tout le monde fait tous les travaux*").

- **Productivité**

Malgré les résultats probants des initiatives dans les communautés visitées, les contraintes et limites à ces initiatives subsistent. Parmi ces contraintes, les plus courantes sont :

- les difficultés d'écoulement des produits surtout pour les initiatives qui ont pour but de mener des Activités Génératrices de Revenu (AGR) notamment le maraîchage, la savonnerie, la teinturerie ; ces difficultés découlent entre autres du manque d'infrastructures de stockage, de transformation, de la surproduction et de la concurrence d'autres producteurs
- le sous équipement et l'insuffisance d'approvisionnement en intrants pour les initiatives à vocation de production (maraîchage et artisanat). Ces difficultés sont en grande partie liées à leur accès limité au crédit et leur faible capacité d'autofinancement.

- le poids élevé des charges de fonctionnement pour les initiatives à vocation "transformation des produits" (lait, noix de karité, céréales) ; coût de production de l'énergie très élevé (consommation du gaz, de l'essence, du gas-oil) ;
- le faible niveau des revenus individuels générés grâce à l'initiative.

- **Equité**

Les limites à l'équité sont entre autres :

- l'insuffisance des critères de répartition des tâches qui contribue au niveau de certaines initiatives, à l'exercice des activités par seulement certains membres,
- le manque de critères d'accès aux postes de responsabilité entraînant l'occupation inadéquate de certains postes qui exigent des compétences spécifiques.

- **Durabilité**

De fortes contraintes ont été constatées au niveau du critère de pérennité :

- le patrimoine de toutes ces initiatives est fortement dépendant des subventions et dons octroyés par les partenaires : presque toutes les infrastructures et tous les équipements proviennent de l'extérieur et à terme posent des problèmes de maintenance et de renouvellement (cas particulier des unités de transformation).
- l'absence de compte bancaire au niveau de certaines initiatives qui limite d'une part la transparence dans le contrôle de la gestion et d'autre part l'accès aux crédits.
- l'insuffisance de recours aux emprunts bancaires (pour les initiatives qui disposent de compte), liée au manque de garanties bancaires et aux risques de certaines activités.
- le manque de stratégies de gestion environnementale et sociale lié à l'absence d'étude d'impact environnemental et social et à l'absence de suivi par les structures compétentes ;
- l'insuffisance d'appartenance à des faîtières limite les possibilités de formation et d'information et de transfert des compétences.

Tableau 21 : Tableau synoptique de présentation du profil-type des initiatives probantes du DHD

Types d'initiatives	Caractéristiques des initiatives	Domaines d'intervention des Initiatives	Observations
Initiatives probantes	Les initiatives probantes étudiées se caractérisent par :	<ul style="list-style-type: none"> - leur reconnaissance officielle (coopératives, GIE, groupements disposant de récépissé) - les initiateurs qui sont généralement des ressortissants de la zone ou ayant de bonnes attaches sociologiques dans la zone, - la fonctionnalité des organes de participation et de gestion mis en place avec la tenue régulière des assemblées générales, les réunions de bureau, etc. - une maîtrise des outils de gestion avec l'existence de documents d'entrée, de sortie, etc. - une transparence dans la gestion avec un mécanisme de contrôle interne de gestion qui est fonctionnel, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les domaines d'intervention des initiatives probantes enquêtées sont : - l'élevage (transformation des produits laitiers et appui aux agro-éleveurs membres de l'initiative dans la commercialisation des produits, l'approvisionnement en produits vétérinaires et en aliment bétail), - la transformation des produits de cueillette avec activité principale "le Karité". - les plates formes multifonctionnelles avec les moulins, les batteries d'électricité, <p>Les initiatives probantes enquêtées sont révélatrices de performances socio-économiques.</p> <p>Elles sont dans l'ensemble transférables dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche du DHD</p> <p>Les différentes expériences rencontrées peuvent être capitalisées au niveau des initiatives demandeuses qui sont dans le besoin pour s'améliorer.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - une rémunération équitable des membres de l'initiative à partir de critères techniques de responsabilité, - les niveaux de production et de revenus des membres et l'impact sur la pauvreté, - l'effectivité de la durabilité institutionnelle, économique et environnementale des initiatives probantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - les AGR pour les femmes autour du maraîchage combiné avec l'artisanat, l'embouche, la vente de céréales, etc. - les décortiqueuses, etc.
--	---	---

Autres critères importants :

- adhésion
- impact sur le niveau de pauvreté
- niveau d'éducation des membres

Tableau 22 : Tableau synoptique présentation du profil-type des initiatives demandeuses du DHD

Types d'initiatives	Caractéristiques des initiatives	Domaines d'intervention des initiatives	Constats
<p>Initiatives demandeuses</p> <p>par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur non reconnaissance juridique (associations villageoises) - les initiateurs sont généralement des projets ou des ONG (manque d'endogénérité). - la non fonctionnalité des organes de gestion avec la tenue irrégulière des sessions des différents organes,..), - une mauvaise maîtrise des outils de gestion avec l'absence notable de système de comptabilité et des outils de gestion,..), - l'absence de transparence de mécanisme de contrôle interne de gestion, - insuffisance ou manque de participation et de contribution des membres aux différentes activités des initiatives, - absence d'équité dans la rémunération des membres de l'initiative. 	<p>les domaines d'intervention des initiatives demandeuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maraîchage, - l'arboriculture, - l'exploitation des ressources forestières. 	<p>les initiatives demandeuses sont non performantes tant au niveau technique que économique.</p> <p>elles sont toutes dans un besoin notoire d'appui (technique, financier, et de formation...) afin d'être plus profitables pour leurs membres.</p> <p>les différentes initiatives demandeuses ont toutes dans le cadre de l'opérationnalisation du DHD besoin des expériences probantes.</p>	

4.7. Conclusions

Au regard du DHD, les initiatives peuvent être appréciées par critère :

- selon le critère de l'endogénéité ces initiatives peuvent être jugées probantes eu égard à leur non dépendance structurelle vis-à-vis de l'extérieur. Ce qui illustre le mieux cette non dépendance serait l'origine des promoteurs des initiatives, les modalités d'adhésion, les objectifs visés par les initiatives et les sources de financement. Les promoteurs de ces initiatives sont généralement des personnes qui ont des attaches sociales avec la communauté et qui disposent de relations fortes avec des partenaires. Les modalités d'adhésion sont souvent sélectives et conditionnées à l'acquittement de droit traduisant l'engagement du candidat. Enfin, les objectifs visés par ces initiatives sont partis de besoins réellement ressentis par la communauté ou le groupe. Cependant cet aspect d'endogénéité est limité par la part prépondérante des dons et subventions dans la constitution du patrimoine de l'initiative.
- elles sont probantes dans l'ensemble selon le critère de participation si l'on tient compte du processus de démarrage des initiatives, du fonctionnement des organes, de l'impact des formations reçues, de l'instauration de la rémunération pour certains postes techniques, d'un système de contrôle de gestion avec des outils adaptés. Cependant cette participation est limitée par les difficultés d'application des sanctions conformément aux dispositions des statuts et règlements intérieurs et par l'insuffisance de structuration de l'organisation des activités des initiatives.
- elles sont probantes selon le critère de productivité et de génération de revenus au regard du DHD pour la moitié des initiatives, au regard de la production, des revenus monétaires et du niveau de pauvreté des populations. Cependant les résultats sur ce dernier aspect sont mitigés.
- dans l'ensemble de l'équité au niveau des initiatives est respectée si l'on tient compte des critères de répartition des tâches, d'accès aux postes de responsabilité, de répartition des profits et de contribution des membres.

- les initiatives sont également probantes selon le critère de la durabilité si l'on tient compte de certaines mesures ou dispositions prises par les initiatives pour assurer par elles-mêmes la pérennité des infrastructures et équipements et leur ancrage dans leur environnement socio-culturel. Par contre, ces initiatives semblent moins probantes eu égard à l'absence de stratégies de gestion environnementale et sociale et à l'insuffisance de leur appartenance à des organisations faîtières.

Les tableaux 21 et 22 (ci-dessus) présentent de façon synoptique les caractéristiques et les domaines d'intervention des initiatives probantes et demandeuses qui ont été enquêtées.

V. Recommandations et propositions d'opérationnalisation

A la lumière des enseignements tirés, il est proposé les recommandations suivantes :

5.1. *Recommandations* :

5.1.1. *Le renforcement des capacités des membres des initiatives*

Le résultat attendu est l'obtention d'une masse critique de néo alphabètes pour une gestion saine, transparente et démocratique de l'initiative par ses membres.

Pour ce faire chaque initiative devra se doter d'au moins de deux (2) programmes :

a. Un programme de formation avec deux volets :

- ✓ un volet alphabétisation pour un grand nombre destiné à l'ensemble des adhérents,
- ✓ un volet formation technique (formation au poste) pour tous les membres du bureau et les responsables de la gestion de l'initiative ; cette formation devra aussi être ouverte à tous les volontaires pour éviter la constitution d'une certaine « caste » et limiterait la participation des autres adhérents à la vie de l'initiative.

b. un programme de fédération avec d'autres initiatives dans la même zone ou partageant les mêmes objectifs sociaux pour la défense et la protection des intérêts de leurs adhérents.

Cette adhésion à des organisations plus vastes permet d'une part avec les échanges d'expériences d'améliorer sa propre gestion, d'autre part de mieux défendre les intérêts des adhérents.

5.1.2. L'instauration et le respect de critères sélectifs d'adhésion aux initiatives

Le résultat attendu est l'instauration d'une certaine cohésion sociale au sein de l'organisation qui a en charge la conduite de l'initiative. Au lieu des simples critères d'adhésion, peu ou pas sélectifs, simplement volontaires, solliciter l'engagement personnel de l'adhérent serait un meilleur gage de participation aux activités de l'initiative.

L'instauration de ces nouveaux critères est d'autant plus nécessaire qu'au niveau des différentes communautés au Mali existe généralement une diversité d'organisations traditionnelles dont la nouvelle initiative devra se différencier pour être plus proche du DHD.

5.1.3. L'instauration de critères explicites de répartition des tâches et pour l'occupation de certains postes de responsabilité

La fixation de critères précis pour l'occupation de certains postes de responsabilité permet d'une part de valoriser les formations, d'autre part d'accorder de la promotion aux membres de l'initiative particulièrement motivés.

Si pour certains postes de gestion un niveau de compétence est généralement admis, il n'en est pas de même du bureau pour lequel prédominent souvent exclusivement des considérations sociologiques consacrant l'exclusion de certains groupes sociaux (les femmes, les jeunes, les couches sociales d'origine servile ou de caste). Les nouveaux critères de répartition des tâches et des responsabilités devraient obéir à des principes de démocratie, de transparence, de compétence et de disponibilité pour l'ensemble des acteurs de l'initiative.

5.1.4. La traduction en langue nationale et la diffusion des textes les régissant

La plupart des textes régissant les initiatives (statut et règlement intérieur notamment) sont rédigés en français et donc ignorés de la majorité des membres qui ne sont pas alphabétisés. Le résultat attendu d'une traduction de ces textes en langue nationale et leur large diffusion, est la création de meilleures conditions pour leur appropriation par les membres. Pour ce faire, les quatre principes suivants sont nécessaires :

- ✓ information des membres sur les textes régissant la promotion des initiatives au Mali (groupements, coopératives, associations, etc.)
- ✓ participation des membres de l'initiative à l'élaboration et ou à la validation des textes devant régir leur initiative et la gestion de ses activités,
- ✓ simplification de ces textes et leur traduction en langue nationale pour en faciliter la diffusion,
- ✓ maîtrise par tous les adhérents des principales dispositions à travers des séances de formation ou de diffusion.

5.1.5. Faciliter l'accès aux intrants, équipements et autres facteurs de production

L'objectif est de créer les meilleures conditions pour un essor et ou une consolidation des activités de production développées par ces initiatives. A leur demande et en fonction de leur capacité d'absorption, ces initiatives devraient bénéficier prioritairement de facilités, à travers des subventions ou bonifications, pour :

- l'accès aux principales sources d'énergie (énergie nouvelles et renouvelables notamment),
- l'accès aux intrants et équipements de production,
- la mise à disposition d'infrastructures de stockage, de conservation et de commercialisation.

5.2. *Propositions d'opérationnalisation*

Un des objectifs de l'étude est de proposer une démarche d'opérationnalisation du DHD basée sur une diffusion auprès des communautés demandeuses, des acquis des initiatives probantes. Ces acquis, les domaines d'intervention, les besoins des initiatives demandeuses ainsi que certaines mesures d'accompagnement sont

synthétisés aux tableaux synoptiques 21, 22 et au point portant sur les recommandations de la présente étude.

Pour l'opérationnalisation de ces mesures et pour la phase active de ce processus, les axes stratégiques et activités majeures suivantes sont proposés :

Axe 1 : envisager un processus relativement long de mise en œuvre de cette opérationnalisation reposant sur :

- une adhésion des acteurs aux cinq principes du DHD,
- une mobilisation des partenaires et des acteurs locaux.

Les activités de cette opérationnalisation devront s'inscrire dans le cadre d'un programme de développement à long terme avec une large couverture territoriale, sectorielle et ou intersectorielle.

Axe 2 : formaliser cette adhésion à travers la souscription à des textes (Charte ou Convention).

A travers ces textes, l'objectif est d'une part de faire adhérer volontairement et consciemment les membres aux principes du DHD susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté, d'autre part de les engager explicitement à des droits et à des devoirs s'inscrivant dans le cadre de la démarche.

Axe 3 : mobiliser les acteurs locaux à travers la constitution de réseaux du DHD

Ces réseaux devront rassembler et des communautés demandeuses qui le souhaitent, et des initiatives probantes qui disposent d'expériences, de capacités et qui sont disponibles pour les transmettre aux communautés demandeuses.

Axe 5 : impliquer activement des responsables d'initiatives probantes dans la réalisation du transfert de compétence aux communautés demandeuses.

Le respect de ce principe permet de mieux promouvoir les expériences probantes auprès des initiatives demandeuses, par les acteurs directs eux- mêmes, utilisant des références culturelles communes, des activités de production et des modes d'organisation proches et par des acteurs ayant trouvé très souvent des solutions socialement acceptables aux difficultés rencontrées au niveau de leur initiative.

Axe 6 : associer les Collectivités territoriales décentralisées couvertes par les réseaux dans l'opérationnalisation du DHD ;

Cette association a pour but de faire intégrer les actions des réseaux dans les Programmes de Développement Social, Economique, et Culturel (PDSEC).

Axe 7 : faciliter le transfert de compétence par le recours à des opérateurs/compétences relais (ONG, bureaux d'étude, SFD, services techniques locaux, etc.) en animation et promotion des initiatives communautaires, formation techniques, appui conseil, etc.

Ces autres acteurs de l'opération seront, sous la supervision des cadres de l'ODHD, responsables de l'identification et de la sélection des membres des réseaux (initiatives probantes et communautés demandeuses), du renforcement de leur capacité à travers des programmes d'organisation et de formation, de l'identification et de la formation des agents des initiatives probantes qui seront impliqués activement dans les activités de transfert de compétences, de l'encadrement et de l'animation des rencontres et échanges au sein des réseaux et de la capitalisation des expériences.

Activité 1 : élaborer une stratégie nationale d'implantation et d'élargissement des réseaux du DHD à l'ensemble des régions du Mali

Cette activité vise d'une part à capitaliser les différents types d'expériences probantes de développement à la base (initiatives proprement endogènes et initiatives suscitées par des projets ou programmes), d'autre part à inscrire la phase active de l'opérationnalisation dans une perspective nationale.

Activité 2 : identifier et renforcer des capacités de communication de responsables d'initiatives probantes.

Pour cet axe, l'opérateur, en rapport avec l'ODHD, procédera aux activités suivantes :

1. restitution des résultats de l'étude aux initiatives,
2. identification et formation en communication des responsables des initiatives,
3. préparation des supports et outils de communication,
4. programmation des interventions au niveau des initiatives demandeuses.

Activité 3 : mise en réseau des initiatives

L'objectif est de mettre en réseau des initiatives probantes et des initiatives demandeuses à travers les actions ci après :

1. créer un cadre de concertation des initiatives,
2. élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication,
3. élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des initiatives.

Activité 4 : échanges d'expériences

Il s'agira de planifier et de mettre en œuvre des visites d'expériences et diverses concertations :

1. entre initiatives probantes du même secteur et de secteurs différents,
2. entre initiatives probantes et initiatives demandeuses dans les mêmes secteurs.

VI. Annexes

Annexe 1 : Tableau de synthèse des initiatives selon les critères du DHD

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	les modes et modalités d'adhésion	l'idée de départ	Critères du DHD : endogénéité, les besoins et ou difficultés réels à la source ayant conduit à l'initiative	forme d'organisation
Probantes	Djèkabara Ton de Zantiébougou	Partiellement sélectif, paiement droit	Ressortissant local	Activités génératrices de revenu, Amélioration des conditions de travail	Groupement
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Très sélectif, paiement droit	Ressortissant local	Activités génératrices de revenu, Infrastructures économiques	Coopérative
	Plateforme multifonctionnelle	Très sélectif, non paiement droit	Ressortissant local	Activités génératrices de revenu, Infrastructures économiques, Addiction d'eau sommaire,	Groupement
	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	Libre, paiement droit	Ressortissant local	Activités génératrices de revenu	Coopérative
	Coopérative de planteurs maraîchers	Partiellement sélectif, non paiement droit	Structure d'encadrement (OHVN) ONG	Activités génératrices de revenu, Approvisionnement en intrants, Infrastructures économiques	Coopérative
	Benkadi	Libre, paiement droit		Activités génératrices de revenu, Approvisionnement en intrants, Construction : écoles, centres de santé	Groupement
Demandeuses	Djèkabara	Libre, paiement droit	Autorité villageoise	Activités génératrices de revenu	Coopérative
	Association Villageoise de N'Guanina dite SRG	Libre, paiement droit	Autorité villageoise	Activités génératrices de revenu, Gestion des Ressources Naturelles	Association

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	Critères du DHD : Participation					
		Régularité des réunions des principaux organes	Alphabétisation / formation	Rémunération / financière	Sanctions	Contrôle de gestion	Formes d'organisation du travail des initiatives
Probantes	Djèkabara Ton de Zantiébougou	Régulières	100% des membres du bureau alphabétisés	Rémunération pour certains membres, montants non définis	Existant et sont appliquées	Interne et externe avec support et suivi par les membres	Définies pour chaque membre
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Régulières	100% des hommes membres du bureau alphabétisés	Rémunération selon la fonction technique (Gérant)	Existant et sont appliquées	Interne et externe avec support et suivi par les membres	Spécifiques pour chaque membre
	Plateforme multifonctionnelle	Régulières	100% des hommes et au moins 50% des femmes membres du bureau alphabétisés	Rémunération selon la fonction technique (trésorière, meunier, etc.)	Existant et sont appliquées	Interne et suivi par tous les membres	Travaux collectifs
	Association Groupements Féminins (AED) de Doundouba	Régulières	Moins de 50% des membres du bureau alphabétisés	Pas de rémunération	Existant et sont appliquées	Interne avec support (cahier entrée-sortie) et suivi par tous les membres	Travaux collectifs
							Toutes ont bénéficié de plusieurs formations

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	Critères du DHD : Participation					
		Régularité des réunions des principaux organes	Alphabétisation / formation	Rémunération / financière	Sanctions	Contrôle de gestion	Formes d'organisation du travail des initiatives
	Coopérative de planteurs maraîchers	Irregulières (selon la disponibilité des responsables)	Moins de 50% des membres du bureau alphabétisés	Tous les membres du bureau, montant non fixé	Existant et rarement appliquées	Dispositif prévu mais pas fonctionnel	Exploitation individuelle
	Benkadi	Irregulières (selon la disponibilité des responsables)	100% des hommes et 80% des femmes membres de bureau alphabétisés	Pas de rémunération	Existant et rarement appliquées	Aucun dispositif mis en place	Exploitation individuelle
Demandeuses	Djékabara	Irregulières (selon la disponibilité des responsables)	25% des hommes membres du bureau alphabétisés contre 0% pour les femmes	Pas de rémunération	Existant et sont appliquées	Interne et suivi par tous les membres	Travaux collectifs
	Association Villageoise de N'Guanina dite SRG	Irregulières (selon la disponibilité des responsables)	En moyenne 67% des hommes membres du bureau sont alphabétisés contre 0% des femmes	Rémunération selon la fonction technique (secrétaire)	Existant et sont appliquées	Interne et suivi par tous les membres	Répartition des tâches entre les membres

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	Critères du DHD : Productivité <i>niveau et utilisation faite des revenus</i>	Impact sur la pauvreté (évolution des classes depuis le mariage)		
			Non pauvre	Moyen Pauvre	Pauvre
Djékabara Ton de Zantiébougou		Revenu monétaire annuel variant entre 937 500 F CFA et 1 092 750 F CFA pour les années 2001, 2002 et 2003. La part de l'auto consommation qui était au départ de 20% en 2001 est de 13, 2% en 2003, indiquant une tendance à la valorisation monétaire de la production.			0
Probantes		En outre l'initiative aurait permis : <ul style="list-style-type: none"> la création d'emplois non agricoles en milieu rural (techniciens, gardiens,..), un allégement des tâches des femmes, la réalisation d'AGR par les femmes (petit commerce, maraîchage, coupe de bois,..), une amélioration de la qualité des produits finis (beurre de karité), une amélioration de la productivité 		0	

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	Critères du DHD : Productivité <i>niveau et utilisation faite des revenus</i>	Impact sur la pauvreté (évolution des classes depuis le démarrage)		
			Non pauvre	Moyen Pauvre	Pauvre
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	<p>Sur le plan de la production, cette initiative connaît une certaine performance : augmentation régulière de la production et des revenus.</p> <p>On note par ailleurs un accroissement du fonds de roulement qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un approvisionnement correct des membres en aliments bétail et en produits vétérinaires, un fonctionnement normal de l'initiative (salaire et motivations), • une acquisition d'équipement pour le conditionnement du lait. <p>On note aussi une augmentation de la productivité des producteurs. Cependant en terme économique, il existe des risques liés à l'épargne dans le bétail (cas de décès des animaux, ...).</p>	106	470	-42
Probantes		<p>Les revenus nets tirés de la mouture de céréales, d'arachide et de noix de karité ont varié entre 61 750 F CFA en 2002 et 119 450 F CFA en 2001. Ces revenus sont déposés au niveau d'un compte bancaire en attendant une décision de l'assemblée générale sur son utilisation.</p> <p>L'initiative aura permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'allégement des tâches des femmes, - des possibilités de réalisation d'AGR (petit commerce, maraîchage, coupe de bois, ...), - l'amélioration de la qualité des produits finis (farine, beurre de karité, riz, pâte d'arachide...), - une meilleure scolarisation des filles. 	0	0	0

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	niveau et utilisation faite des revenus	Critères du DHD : Productivité		
			Non pauvre	Moyen Pauvre	Pauvre
Probantes	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	<p>Le maraîchage sur une parcelle d'un hectare a permis de dégager un revenu ayant évolué entre 1 650 000 F CFA et 1 980 000 F CFA par an pour les 33 membres de l'initiative soit une moyenne d'environ 50 000 F CFA par femme.</p> <p>En outre l'initiative dispose depuis 1996 d'une banque de céréales sur la base de fonds propre, de matériel de teinturerie et de savonnerie. Cependant les activités de teinturerie et de savonnerie sont abandonnées pour raison d'insuffisance de débouchés et de concurrence d'autres producteurs.</p> <p>Outre les revenus monétaires, ces activités auraient permis une amélioration de la sécurité alimentaire des populations (maraîchage, produits laitiers et banque de céréales).</p>	-33 -50 56		

Type d'initiatives	Nom de l'initiative	Critères du DHD : Équité			
		répartition des tâches	accès aux postes de responsabilité	répartition du profit	contributions des membres
Probantes	Djékabara Ton de Zantiébougou	Critères bien établis et connus de tous	Démocratique	Equitable entre tous les membres de l'organisation selon leur capacité	Même pour tous
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Critères bien établis et connus de tous	Démocratique	Equitable entre tous les membres de l'organisation selon leur capacité	Même pour tous
	Plateforme multifonctionnelle	Absence de critères	Démocratique	Equitable entre tous les membres de l'organisation selon leur capacité	Même pour tous
	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	Absence de critères	Démocratique	Equitable entre tous les membres de l'organisation selon leur capacité	Même pour tous
	Coopérative de planteurs maraîchers Benkadi	Critères non explicites	Démocratique	Réserve surtout à quelques membres du bureau	Même pour tous
Demandeuses	Djékabara	Critères non explicites Selon le sexe	Démocratique	Equitable entre tous les membres de l'organisation	Même pour tous
	Association Villageoise de N'Guanina dite SRG	Absence de critères	Démocratique	Réserve surtout à quelques membres du bureau	Même pour tous
				Equitable entre tous les membres de l'organisation	Même pour tous

Type d'initiatives	Nom De l'initiative	économique	critères du DHD : Durabilité institutionnel et organisationnel	socio-culturel
Probantes	Djekabara Ton de Zantiébougou	Valeur du patrimoine : 48 144 014 Pourcentage autofinancement : 21% Etat des infrastructures : bon	Existence de statut et règlements intérieurs Reconnaissance par l'administration Appartient à une faîtière	Fort ancrage socio-culturel
	Bagan Yiriwaton de Kasséla	Valeur du patrimoine : 7 317 500 Pourcentage autofinancement : 12% Etat des infrastructures : bon	Existence de statut et règlements intérieurs Reconnaissance par l'administration Appartient à une faîtière	Faible ancrage socio-culturel
	Plateforme multifonctionnelle	Valeur patrimoine : 24 150 000 Pourcentage autofinancement : 5% Etat des infrastructures : mauvais pour les bâtiments, bon pour les machines	Existence de statut et règlements intérieurs Reconnaissance par l'administration Appartient à une faîtière	Fort ancrage socio-culturel
Demandeuses	Association Groupements Féminins (AED) de Doumba	Valeur patrimoine : 130 000 Pourcentage autofinancement : 100% Etat des infrastructures : bon	Existence de statut et règlements intérieurs Reconnaissance par l'administration Appartient à une faîtière	Faible capacité de diagnostic
	Coopérative de planteurs maraîchers	Non déterminé lors de cette étude		

Type d'initiatives	Nom De l'initiative	Critères du DHD : Durabilité	
		économique	institutionnel et organisationnel
Demandeuses	Benkadi	Non déterminé lors de cette étude	Existence de statut et règlements intérieurs, mais non reconnaissance administrative
	Djekabara	Non déterminé lors de cette étude	Existence de statut et règlements intérieurs, mais non reconnaissance administrative
	Association Villageoise de N'Guanina dite SRG	Non déterminé lors de cette étude	Existence de statut et règlements intérieurs, mais non reconnaissance administrative

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Au niveau des structures techniques

Nom Prénom	Fonction	Adresse
Mme DIARRA Honorine TRAORE	Coordinatrice Nationale du Projet Plate-forme Multifonctionnelle	Direction nationale des Industries BP : 120, Email : plate-forme@cefib.com
M. SIDIBE	Directeur AOPP	228 67 81/646 65 26
M. TOGO	Président AOPP	228 67 81/642 47 43
Ibrahim COULIBALY (IC)	OHVN, Chef Division Suivi-Evaluation	222 35 02/ 646 63 05
M. Ouattara	Chef Antenne Save the Children (Bougouni)	365 12 22/365 12 22
Seydou Idris TRAORE	Directeur National de la DNAMR	222 28 77/222 34 20
Boubacar BAH	Directeur National Adjoint de la DNAMR	222 28 77/222 34 20
Cheik Tidiani DOCOURÉ	Chef de Service Suivi-évaluation de la CMDT	221 95 25/618 4 55
Seydou COULIBALY	Directeur Général Adjoint de l'ORS	232 03 26/232 04 57

Liste des personnes rencontrées au niveau des villages

Prénom	Nom	Fonction
<i>Village de Sonityeni</i>		
1. Tjon	Diarra	Chef de village
2. Demba	Diarra	Conseiller
3. Seydou	Coulibaly	Conseiller
4. Diarra	Diarra	Président Jeunesse
5. Bakary Setigui	Diarra	Résident coopérative
6. Alou	Dienfa	Secrétaire au conflit
7. Karim	Diarra	Membre
<i>Village de Mountougoula</i>		
1. Arouna	Coulibaly	Maire sortant
2. Soumba	Samaké	Présidente
3. Kodié	Doumbia	Vice présidente
4. Maimouna D	Doumbia	Secrétaire au Conflit
5. Maimouna S	Doumbia	Secrétaire à la Communication
6. Mariam	Traoré	Chargée des mesures
7. Malado	Samaké	Chargée des mesures
8. Djidi	Tangara	Trésorière
9. Tiécoura	Kourouma	Meunier

Village de Doumba		
Prenom	Nom	Fonction
2. Baba	Coulibaly	Présidente
3. Soumba	Diarra	1 ^{ère} . Vice présidente
4. Soumba no 2	Diarra	2 ^{ème} . Vice présidente
5. Mory	Diarra	1 ^{er} . Adjoint au Maire
6. Moussa	Kamaté	3 ^{ème} . Adjoint au Maire
7. Kossa	Coulibaly	Meunière
8. Fanta	Camara	Vendeuse de ticket
9. Ami	Diarra	Animatrice ONG AED
10. Mariam	Traoré	Animatrice
11. Kadidia	Diarra	Animatrice
12. Dougouyè	Diarra	Trésorière
Village de Sogola		
1. N'Faly	Diakité	Chef de village
2. Fatoumata	Samaké	Présidente
3. Sirima	Diarra	Président
4. Taré	Sidibé	Présidente adjointe
5. Mâh	Diakité	Membre
6. Kadia	Koné	Trésorière adjointe
7. Bouba	Diarra	Membre
8. Waraba	Doumbia	Membre
9. Moussa	Traoré	Organisateur
10. Famory	Diarra	Conseiller
11. Fakouma	Diakité	Membre
12. Nankon	Doumbia	Membre
13. Bara	Bagayogo	
Village de Kamalesoba		
1. Cheick	Guindo	Secrétaire
2. Falaye	Keita	Organisation
3. Demba	Diallo	Maraîcher
4. Boubacar	Keita	Animateur (alpha)
5. Oumar	Diallo	Organisation
6. Bemba	Traoré	Secrétaire au Conflit
7. Drissa	Keita	Organisation
8. Ladjii	Touré	Organisation
9. Cheick	Haidara	Imam
10. Koloko	Sidibé	Délégué de la mairie
11. Modibo	Keita	Organisation

Prénom	Nom	Fonction
Village de N'Guanina		
1. Kassim	Bagayoko	Président
2. Yacouba	Traoré	Sécrétaire administratif
3. Drissa	Traoré	Trésorier
4. Zoumana	Traoré	Vice Président
5. Kassim	Traoré	Gardien marché
6. Babourama	Kané	Secrétaire adjoint
7. Kokè	Traoré	Conseiller de village

Annexe 3 : Critères Socio-économiques de classification de pauvreté

Critère socio-économique					
	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	
Valide	Autosuffisance alimentaire	5	20,8	20,8	20,8
	Epargne bétail	7	29,2	29,2	50,0
	Epargne monétaire	2	8,3	8,3	58,3
	Habitation	3	12,5	12,5	70,8
	40 litres de lait/jour	1	4,2	4,2	75,0
	15 litres de lait/jour	1	4,2	4,2	79,2
	5 litres de lait/jour	1	4,2	4,2	83,3
	Disponibilité main d'œuvre	1	4,2	4,2	87,5
	Niveau de formation	1	4,2	4,2	91,7
	Education des enfants	1	4,2	4,2	95,8
	Equipement	1	4,2	4,2	100,0
		Total	24	100,0	100,0

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 4: Types d'initiatives

Type de l'initiative selon les critères DHD	Niveau de formation des principaux responsables	Nombre	Pourcentage
Probante	Non scolarisé	15	65,2
	1er cycle fondamental	3	13
	Second cycle fondamental	3	13
	Supérieur	2	8,7
	Total	23	100
Demandeuse	Non scolarisé	20	66,7
	1er cycle fondamental	4	13,3
	Second cycle fondamental	6	20
	Total	30	100

Source: Enquête SERNES, décembre 2004

Annexe 5 : Modes d'acquisition des compétences techniques (formation interne, appui extérieur)

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
AMAPROS, OHVN : appui extérieur, formation interne	1	1,9	1,9	86,8
AMPJ, Ministère de la promotion de la femme , l'enfant et de la famille	1	1,9	1,9	88,7
Appui extérieur	1	1,9	1,9	90,6
Appui extérieur	1	1,9	1,9	92,5
Appui extérieur et interne en alphabétisation	1	1,9	1,9	94,3
Appui extérieur par OHVN, coopérative SLACAER	1	1,9	1,9	96,2
Appui extérieur, formation interne pour l'alphabétisation	1	1,9	1,9	98,1
Appui externe	1	1,9	1,9	100,0
Total	53	100,0	100,0	

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 6 : Partenaires des initiatives et types de relations

Nom du partenaire	Type du partenaire	Localisation	Domaine d'intervention	Appréciation
DED	ONG	Kati	Alphabétisation, Caisse d'Epargne et de Crédit, AGR	
OHVN	Etatique/para Etatique	Kati	Formation Appui conseil	
SLACAER	Etatique/para Etatique	Kati	Appui Conseil	
BNDA	Etatique/para Etatique	Kati	Crédit Agricole	
Coopérative Planteurs Maraîchers	Etatique/para Etatique	Kati	Approvisionnement Intrants	
Vétérinaire sans frontière Suisse	Projet	Bamako	Appui technique, logistique	Réussite
AOPP	Projet	Bamako	Formation, sensibilisation et information sur l'élevage	Réussite
ONG CAB démèssso	Projet	Bamako	Appui technique, formation	Réussite
Reboisement			Appui Conseil	Réussite
PEDAM	Projet	Sotuba	Appui Conseil, Elevage volaille	Non réussie
Plate forme multifonctionnelle	Projet	Bougouni,	Appui Conseil, technique et matériel	Réussite
Groupement Féminin AED de Doumba	ONG	Bamako	Appui technique, matériel et financier depuis 1970	Réussite
Save the Children	ONG	Bougouni	Appui technique, matériel et financier	Réussite
SLACAER	Etatique/para étatique	Bougouni	Appui conseil	Réussite
AMPJ/ ADF (CCI)	ONG	Bamako, Canada	Appui conseil, technique et matériel	Réussite
Plate forme multifonctionnelle	Projet	Bamako	Appui technique et matériel	Réussite
AMAPROS	ONG	Bamako	Appui technique et matériel	
PGRN	Projet	Kati	Formation	
OHVN	Etatique/para Etatique	Kati	Formation	
CGL	Projet	Bamako	Appui technique	Non réussie
SNV	Projet	Dioïla	Appui technique	Réussite
Kilabo	Projet	Marka couongo	Appui matériel aux banques de céréales	Réussite
PGRN	Projet	Bamako	Appui matériels, technique, équipement agricole	Réussite

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

NB : (-) = Non déterminé

Annexe 7 : Composition du patrimoine des différentes organisations

Composition	Valeur d'acquisition 1000 FCFA						Total
	20-25	42-545	65-160	200-20	300-400	460-550	
Vélo	-	-	-	1	-	-	-
Moto	-	-	-	-	-	1	-
Mobilier	-	-	-	-	-	-	1
Groupe électrogène	-	-	-	-	-	-	-
Dynamo	-	-	1	-	-	-	-
Hangar	1	-	-	-	-	-	1
Toilette	-	-	-	1	-	-	-
Patrimoi nes des organis ations	-	1	-	-	-	-	-
Chaises	-	-	-	-	-	-	-
Pasteurisation	-	-	-	-	-	1	-
Congélateur	-	-	-	-	-	-	-
Moulin	-	-	-	-	-	-	-
Boeufs de labour	-	-	1	-	-	-	-
Daba	1	-	-	-	-	-	1
Charriue	-	1	-	-	-	-	-
Grillage	-	-	-	-	-	-	-
Puits	-	-	-	-	-	-	-
Charrette	-	-	-	-	1	1	-
Ane	-	-	-	1	-	-	-
Bidon	-	-	-	-	-	1	-
Bâtimen	-	-	-	-	-	1	-
Total	2	2	2	3	2	3	24
						2	2
							9 000-9 889

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 8 : Evolution de la production de l'initiative : Coopérative de planteurs maraîchers

Spéculation	Description	Années		
		2003	2002	2001
Pomme de terre	Quantité (t)	2	1	-
	Prix unitaire FCFA	130	150	-
	Valeur production FCFA	260000	150000	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
Choux	Coût fonctionnement FCFA	13250	11250	-
	Quantité (sac)	10	70	-
	Prix unitaire FCFA	1750	250	-
	Valeur production FCFA	17500	17500	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
Echalote	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	13250	11250	-
	Quantité (t)	1	-	-
	Prix unitaire FCFA	200	-	-
	Valeur production FCFA	200000	-	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
Tomate	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	13250	-	-
	Quantité (panier)	2	2	-
	Prix unitaire FCFA	1500	2500	-
	Valeur production FCFA	3000	5000	-
Tabac	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	13250	11250	-
	Quantité (tiges)	150	175	200
	Prix unitaire FCFA	1000	1200	600
	Valeur production FCFA	150000	210000	120000
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	13250	11250	11250
	Valeur totale production (FCFA)	630500	382500	120000

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 9. Evolution de la production de l'initiative Benkadi de Sogola

Produit	Description	Années		
		2003	2002	2001
Echalote	Quantité (kg)	48	37	-
	Prix unitaire FCFA	225	225	-
	Valeur production FCFA	10800	8325	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	3500	3500	-
Carotte	Quantité (tas)	80	150	-
	Prix unitaire FCFA	50	50	-
	Valeur production FCFA	4000	7500	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	-	-	-
Gombo	Quantité (tas)	200	2000	-
	Prix unitaire FCFA	25	25	-
	Valeur production FCFA	5000	50000	-
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	-	-	-
Valeur total production (FCFA)		19800	65825	-

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 10 : Evolution de la production de l'initiative Jèkabaara Kati

Produit	Description	Années		
		2003	2002	2001
Oignon	Quantité (kg)	500	1100	1300
	Prix unitaire FCFA	110	175	150
	Valeur production FCFA	55000	192500	195000
	Quantité commercialisée	-	-	-
	Quantité auto consommée	-	-	-
	Nombre producteurs	-	-	-
	Coût fonctionnement FCFA	13500	13500	13500

Source: Enquêtes, SERNES, décembre 2004

Annexe 11: Evolution de la production de l'initiative : Bemba Markacoung

Produit	Description	Années		
		2003	2002	2001
Charbon	Quantité (sac)	3450	7400	3518
	Prix unitaire FCFA	2000	1750	1750
	Valeur production FCFA	6900000	12950000	6156500
	Quantité commercialisée			
	Quantité auto consommée			
	Nombre producteurs			
	Coût fonctionnement FCFA			

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Annexe 12 : Evolution de la production de l'initiative : Organisation Jèkabaara de Kati

Produit	Description	2003	2002	2001
Oignon	Valeur production FCFA	55000	192500	195000
	Coût total intrants FCFA	28500	34750	18500
	Coût fonctionnement FCFA	13500	13500	13500
	Résultat	13000	144250	163000

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Annexe 13 : Evolution de la production de l'initiative : Benkadi de Sogola

Produit	Description	2003	2002	2001
Echalote	Valeur production FCFA	10800	8325	
	Coût total intrants FCFA	3500	500	
	Coût fonctionnement FCFA	3500	3500	
	Résultat	3800	4325	
Carotte	Valeur production FCFA	4000	7500	
	Coût total intrants FCFA	400	400	
	Coût fonctionnement FCFA			
	Résultat	3600	7100	

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Annexe 14 : Equipment

Equipment	nombre	Minimum	Maximum	Moyenne
Charrue	2	1	1	1
Charrette	2	1	2	1,5
Vélo	2	1	5	3
Radio	2	1	5	3
Motopompe	1	1	1	1
Autre	1	1	1	1

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

Annexe 15 : Cheptel

Cheptel	Nombre	Moyenne
Bovin	3	6,33
Ovin	1	13
Caprin	1	20
Asin	2	1,5

Source: Enquête, SERNES, décembre 2004

VII. Bibliographie :

ARNDT H.W : Développement économique, la marche d'une idée 1987

DNSI : Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP, 2001), Résultats définitifs, novembre 2003,

DNSI : Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP, 2001), Rapport de synthèse, novembre 2003,

DNSI, DNCC, ONAP : Note de conjoncture conjointe, 2^e trimestre 2004. Août 2004

Consultant Mauritanie : Proposition d'une méthodologie d'identification et d'analyse des initiatives communautaires pour l'opérationnalisation du DHD au Mali, Juin 2004.

Lindenberg Marc M : The Human Development Race, 1993.

Ministère de l'Economie et des Finances : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), Rapport Final, mai 2002,

Ministère de l'Economie et des Finances : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), Note de Présentation, mai 2002,

Ministère de l'Economie et des Finances : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), mai 2002, Annexes,

Ministère de l'Economie et des Finances : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, août 2002,

ODHD/LCP/Mali : Rapport de présentation des résultats d'évaluation des rapports nationaux sur le Développement Humain Durable, éditions 1997-1999 et 2000.

ODHD/LCP/Mali : Profil-type des initiatives communautaires proches de la démarche du Développement Humain Durable (DHD), octobre 2004.

DNSI : Profil démographique et socio- économique du Mali, 1960-2000.

ODHDP/Mauritanie : Charte pour l'opérationnalisation du DHD en Mauritanie, Juin, 2004